

MAIRIE DE HOENHEIM

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2018

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

AFFICHE LE 22 FEVRIER 2018

Conseillers en fonction : 32

Conseillers présents : 27

Conseillers absents : 5

Conseillers absents sans avoir donné de procuration : 2

Madame Hakima KHIF,
Monsieur Yusuf TÜRK,

Conseillers absents ayant donné procuration : 3

Madame André ZEDER, conseillère municipale, donne procuration à Monsieur J.-C. HEITMANN

Madame Raymonde STEINER, conseillère municipale, donne procuration à Monsieur Jean LUTZ

Monsieur Christian GRINGER, conseiller municipal, donne procuration à Madame Chantal TRENEY

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18 décembre 2017.
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. Rapport sur les orientations budgétaires 2018
4. Autorisation donnée par le Conseil municipal au Maire pour solliciter les autorisations d'urbanisme relatives au projet de création d'un préau et d'un ascenseur à l'école élémentaire « Bouchesèche »
5. Convention financière entre la ville de Hoenheim et le centre socioculturel de Hoenheim.
6. Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 6 juillet 2017
7. Charte en faveur du développement économique et de l'emploi dans le secteur du BTP
8. Approbation du Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action de l'Eurométropole de Strasbourg
9. Communication des observations définitives de la Chambre régionale des comptes Grand-Est concernant l'examen de la gestion de l'Eurométropole de Strasbourg pour l'année 2015
10. Révision du Plan local d'urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg : débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)
11. Règlements intérieurs des structures périscolaires
12. Bilan annuel des marchés publics : année 2017
13. Résolution de la Ville de Hoenheim de renoncer à accueillir des cirques détenant des animaux sauvages
14. Questions orales
15. Informations administratives.

1er Point : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2017

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du 18 décembre 2017 à l'approbation de l'assemblée.

ADOPTE A L'UNANIMITE (dont 3 procurations)

2ème Point : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Christiane MECKLER, conseillère municipale, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

ADOPTE A L'UNANIMITE (dont 3 procurations)

3ème Point : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 (ANNEXE 1)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Claude HOKES, adjoint au Maire, pour la lecture de l'exposé.

« L'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales indique que, dans les communes de plus de 10 000 habitants, le Maire présente au Conseil municipal un Rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés, la structure de la dette et une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport donne lieu à un débat et le Conseil municipal doit en prendre acte par une délibération spécifique.

Le rapport doit être transmis au Préfet du département et au Président de l'Eurométropole de Strasbourg. Il doit en outre être publié. »

Monsieur Claude HOKES, Adjoint au Maire, prend la parole.

« L'objectif de ce ROB, suivi du DOB, est de préparer l'examen du budget de l'année 2018. Ces informations vous permettront d'exercer en toute connaissance de cause votre pouvoir de décision à l'occasion du vote du Budget primitif le 9 avril prochain.

Au risque de paraître pour un vil flatteur, j'aimerais féliciter, même s'il n'est pas là, Patrick VIVIER qui a établi ce rapport avec beaucoup de justesse. Il s'agit d'un travail de synthèse bien exécuté. Il est clair et facile à lire. Servant de support au débat, le ROB inclut les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés par la Ville ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Si nous avons, contrairement à nos habitudes, reculé la présentation de ce ROB, c'est pour avoir toutes les données de la loi de finances 2018 et de ne plus découvrir au fur et à mesure comme les années précédentes, les nouvelles dispositions et surtout contraintes que nous impose l'Etat.

Le ROB, je le rappelle, a pour objet de nous permettre de définir les grandes orientations du Budget primitif.

Afin d'éviter une relecture fastidieuse de ce ROB, je vous propose de mettre l'accent sur les points qui me paraissent donner du sens à la stratégie financière de notre commune.

Le premier éclairage nous vient de l'Etat. Celui-ci est très important car, au nom du redressement des comptes publics, l'objectif de l'Etat est dans la mesure du possible de réduire le déficit public en dessous de la barre des 3 % du PIB pour être en concordance avec les exigences de l'Union Européenne. Dans ce cadre, nous ne sommes pas de bons élèves. Les meilleures places sont occupées par l'Allemagne, le Luxembourg, Malte ou même la Bulgarie. La France, toujours très endettée, se trouve vers le milieu du classement et à la fin du classement se retrouvent des pays très marqués par l'endettement comme la Grèce, l'Italie, le Portugal et Chypre. Cet endettement va peser sur la politique financière de l'Etat et, par ricochet, sur les collectivités territoriales.

A ce propos, les auteurs de la Cour des Comptes regrettent que « comme à plusieurs reprises dans le passé, la phase actuelle d'amélioration de la conjoncture ne soit pas mise à profit pour réduire vigoureusement le déficit public et engager une baisse durable de la dette ».

Ceci n'est pas le cas des collectivités territoriales dont les efforts demandés n'obéissent pas aux mêmes règles. Si l'Etat peut s'endetter, la collectivité doit quant à elle présenter un budget à l'équilibre. Faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais !

Il ne faut pas oublier que les collectivités devront encore fournir un effort afin d'économiser 13 milliards d'euros sur la période allant de 2018 à 2022. Monsieur Vivier vous a indiqué dans son rapport toutes les dotations en baisse et celles qui seront stables ou en augmentation. La baisse des concours financiers de l'Etat comme la DGF (dotation globale de fonctionnement) dont la réforme qui aurait dû avoir lieu l'année dernière est reportée. Nous avons le maintien de la DNP (dotation nationale de péréquation). Nous avons également un petit mieux pour la DSU (dotation de solidarité urbaine). Nous ne savons pas s'il y aura maintien ou suppression du Fonds de soutien au développement des activités périscolaires selon le choix qui sera fait pour les rythmes scolaires. S'il devait y avoir un retour à la semaine de quatre jours nous serions amputés de 40 000 €

En résumé, on retiendra une baisse régulière des concours financiers de l'Etat dans les années à venir. Nous ne devons pas espérer mieux, mais se contenter de ce que l'on aura.

Je regrette, pour ma part, que les décisions gouvernementales font hélas surtout place à une logique purement comptable. Si la méthode est critiquable, notre commune n'a pas attendu la loi de finance pour faire des efforts et entreprendre des actions sur les dépenses et aussi au niveau de ses ressources. Force est cependant de reconnaître que, devant la nécessité de réformes urgentes, on continue à nous arracher les dents sans anesthésie.

Un exemple significatif de cette loi de finances 2018, est la réforme de la Taxe d'habitation, qui pour le grand bonheur de 80 % de nos concitoyens va les exonérer par étape et vraisemblablement disparaître dans un proche avenir. La réforme de la Taxe d'habitation votée en octobre dernier est sans doute une bonne réforme pour le pouvoir d'achat. En revanche, c'est une moins bonne nouvelle pour les collectivités. Nous ne sommes pas les seuls à penser que c'est un coup porté aux finances communales qui voient encore augmenter notre dépendance vis-à-vis de l'Etat. Ceci représente un danger pour nous.

L'Etat pourra, au moment qu'il jugera pour lui opportun, faire pression sur les ressources des communes, comme il le fait déjà avec la DGF.

Devant toutes ces crises proches de l'hystérie, et devant le sentiment quelquefois contradictoire de la volonté de changement mais de la difficulté à les accepter, notre commune va continuer de gérer prudemment et sagement.

Le deuxième éclairage concerne la situation financière de la commune.

Nous devons faire face aux réalités de notre environnement économique, aux contraintes que nous imposent le changement et les décisions de l'Etat. Nous assurons la gestion avec pragmatisme, conforme à nos possibilités financières, en faisant de notre mieux, et aussi avec un brin d'opportunisme quand il faut saisir notre chance.

La réalité financière de notre commune est simple. La Trésorerie de Schiltigheim nous a transmis leur analyse financière, on en retiendra que nous avons une situation financière saine. Nous connaissons une diminution des recettes de fonctionnement (dotations) plus rapide que celle des dépenses. Nous disposons d'un autofinancement brut suffisant. Nos ratios d'endettement sont plutôt favorables au regard de la moyenne, avec un désendettement continue d'une façon régulière. C'est un point pour notre commune. Nous sommes dans un désendettement voulu. Nous n'avons pas fait appel à l'emprunt dans les dix dernières années.

Si on peut se réjouir d'être parmi les communes les moins endettées de l'EMS avec une dette de 232 € par habitant (954 € au niveau national), nous ne sommes pas dans le peloton de tête pour notre potentiel fiscal, c'est-à-dire pour le produit des trois taxes directes : TH, TFB, TFNB.

Nous avons une gestion de trésorerie bien anticipée qui nous permet d'assurer l'ensemble de nos dépenses de fonctionnement et d'investissement sans à-coups. Nous n'avons pas besoin de nous demander tous les trois mois si nous avons de la trésorerie ou s'il faut recourir à l'emprunt.

Je vous propose un petit rappel afin de situer nos finances pour l'année 2017.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, le budget se caractérise par une certaine stabilité à moduler selon l'origine des recettes :

- baisse de la DGF : -13 %
- baisse de la DNP : -1 %
- augmentation de la DSU : + 7 %

N'oublions pas que 2/3 des recettes proviennent des impôts et taxes variant selon la revalorisation des bases et de la contribution des nouveaux logements. L'année dernière, nous avons connu une forte augmentation des droits de mutation et de la publicité extérieure. Nous avons également eu un apport en trésorerie exceptionnel de 1 million d'euros dû à la vente de terrains à l'Abrapa.

Au niveau des dépenses, toujours dans la section de fonctionnement, nous connaissons une stabilité relative :

- baisse des charges à caractère général : - 0,25%
- petite augmentation des charges de personnel : +0,9% (Retraite et mutation ont compensé les augmentations liées au GVT. Je rappelle que nous avons un effectif de 139 agents dont 94 à temps complet avec un ratio de dépenses de personnel légèrement supérieur à la moyenne, dû à l'absence de DSP (délégation de service public).
- stabilité de l'intérêt de la dette : 80 000 €
- augmentation des subventions aux associations pour la compensation des loyers

Pour la section d'investissement, le budget est caractérisé par les autorisations de programme qui étalent les dépenses en fonction des réalisations sur plusieurs années (environ 2 millions d'euros). C'est le cas pour l'école maternelle du Centre, la rénovation du groupe scolaire Bouchesèche et la rénovation des vestiaires et du club-house du stade omnisport.

Au niveau des recettes, nous avons bénéficié d'un apport de 360 000 € du FCTVA (fonds de compensation de la TVA). Nous avons également glané 285 000 € de subventions sur la réalisation de certains travaux (normes handicapés, travaux gymnase, école maternelle du Centre). Le reste de nos financements viennent de nos fonds propres

Concernant les orientations budgétaires 2018, comme l'an passé nos objectifs sont :

- la maîtrise des coûts du fonctionnement de notre administration, tout en maintenant un bon niveau de service public
- une politique d'investissements active, raisonnable conforme à nos possibilités financières et des objectifs fixés dans notre programme
- la recherche de supplément de recettes et la poursuite d'économies d'échelle pour continuer d'assurer l'équilibre de notre budget dans les années à venir
- le non-remplacement des départs de personnel
- un maintien de l'épargne nette au niveau actuel.

Tout ceci a une influence sur le niveau du service public. Il faut, pour le maintenir, si on peut le maintenir, trouver des gisements de productivité.

Les objectifs pour la section de Fonctionnement sont :

- Au niveau de nos charges de personnel :
 - Stabilité des charges de personnel
 - Pas de revalorisation du point d'indice pour les fonctionnaires
 - Nouveauté : le rétablissement de la journée de carence à partir du 1er janvier.
 - L'augmentation régulière de la cotisation vieillesse
 - Tout le monde sera en outre assujetti à la CSG, fonctionnaires (retraités compris).
- Au niveau des charges à caractère général :
 - Recherche d'économies : cela va être compliqué car cela fait des années que l'on gratte et que l'on rabote et c'est difficile de trouver de nouvelles sources d'économie
 - Subventions en hausse : principalement dues à la participation à la réfection de l'orgue de l'Eglise St Joseph
 - Charges financières en baisse régulière (Dette) : le remboursement de la dette qui est à la baisse et pour les années à venir aussi.
- Au niveau des recettes :
 - Il n'y a pas de valorisation des impôts et taxes.
 - On espère des droits de mutation identiques à 2017 qui a été une très bonne année
 - Nous pensons perdre 90 000 € au titre de la DGF
 - DSU et DNP maintenues au même niveau que 2017
 - Fonds de soutien des activités périscolaires en fonction de notre décision de maintenir ou non les rythmes scolaires
 - La dotation de l'EMS qui chutera de 12 000 €

Pour finir, la section d'investissement qui ne comporte pas vraiment de surprises. Nous avons des grands chantiers en cours comme l'école maternelle du Centre, la fin de la rénovation de l'école élémentaire Bouchesèche et la réalisation d'un préau. Nous avons la création d'une Maison de la musique, ainsi que d'un club-house et des vestiaires au stade omnisports, et le lancement du projet de rénovation du centre socioculturel. Nous aurons également des travaux de gros entretiens de l'éclairage public et la mise en conformité. 2018 sera certainement une des années les plus importantes en matière de dépenses d'investissements de ces dix dernières années.

Tous les projets de notre campagne électorale seront réalisés d'ici la fin du mandat.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, comme je vous l'avais dit, la ressource principale est l'autofinancement, par la remontée du FCTVA et par d'éventuelles subventions. Nous ne ferons pas d'appel à l'emprunt. »

Monsieur le Maire remercie Monsieur Claude HOKES, Adjoint au Maire, et demande s'il y a des demandes de prise de parole. Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Stéphane BOURHIS.

« Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, Chers Collègues,

Nous voilà réunis pour ce débat, ce rapport d'orientations budgétaires. C'est un moment agréable et constructif où l'on peut échanger un regard sur le monde et, évidemment, un regard sur la ville.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante que nous sommes :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

C'est aussi parfois le moment de propositions diverses de l'opposition. Je me réjouis lorsque celles-ci sont reprises, mais c'est un écart dans mon propos du soir.

Je remerciais donc, tout comme vous, les services pour le travail éclairant qui a été fourni.

Monsieur le Maire, si je devais et je vais le faire, exprimer mon avis, je commencerais par me réjouir. Me réjouir de la croissance qui a accompagné le 3^{ème} trimestre 2017 et me réjouir de la baisse relative du chômage. Je pourrais parler du maintien de l'inflation, ses 0,4 %, de la consolidation budgétaire, du maintien des crédits (malgré la frilosité des banques).

Je pourrais développer et féliciter l'Etat de profiter d'un alignement des planètes, jusqu'à la lecture de la Loi de Finances et l'analyse de ses conséquences. Là, la métaphore footballistique serait de l'ordre du Carton Jaune ! Tant l'atmosphère devient pesante....

Atmosphère ? Atmosphère ? Bien sur une ambiance budgétaire n'a pas une gueule d'atmosphère
Quoique !

L'Etat s'impose un régime, mais c'est à nous qu'il sert la ceinture !

La baisse des concours financiers de l'État aux collectivités locales devrait ainsi se poursuivre dans les années à venir. La taxe d'habitation qui, pour le moment, touche 80 % des ménages finira pour des raisons légales par toucher 100 % de la population. Ceci car nous devons être égaux devant l'impôt. 20 % de la population ne peut pas être moins égaux que les autres. Permettez-moi de douter de sa compensation et de souligner ce que je perçois, et je ne suis pas le seul, comme une reprise en main de l'État et l'altération de notre autonomie fiscale, pour ne pas dire politique.

Les communes, comme les maires, sont finalement en liberté surveillée... Et c'est le cas qu'elles soient bonnes gestionnaires ou pas !

Comment ne pas évoquer les nouveaux impôts qui naissent de l'imagination parisienne ... et qui viennent nous frapper au porte-monnaie. J'évoquerais la taxe inondation et la remise en cause concernant le rôle et les missions de l'État au regard de la compétence GEMAPI.

Puis nous voilà à Hoenheim, je suis inquiet pas pour nous, mais pour nos partenaires naturels. Si l'Etat met la pression sur les collectivités locales, il va forcément la mettre sur la région, le département, la métropole. Celle-ci risque de se faire sentir de manière indirecte sur les dotations et subventions attribuées et directement sur le contribuable.

Je m'éloigne un petit peu, mais permettez-moi de penser à la double peine pour nos aînés. Je pense là un instant à ceux qui ont subi de plein fouet la hausse de la CSG, perdant selon les cas, entre 40 et 100 € par mois pour des retraites relativement moyennes selon les dossiers que j'ai eus entre les mains et que j'ai évoqués avec la CARSAT.

Je ne suis pas inquiet pour Hoenheim et je partage la vision de l'adjoint du ressort.

Vous proposez des orientations qui vont dans le sens de la stabilité fiscale du moins sur la part hoenheimoise. Vous évoquez le non-renouvellement de certains départs en retraites. Nous avons la chance de pouvoir encore, contrairement à d'autres communes, profiter de l'auto-financement ...alors allons-y.

Je vous avoue que j'aimerais bien vous proposer d'innover, d'accroître le budget culture, de trouver comment faire rayonner Hoenheim et concourir à son attractivité.

Nous essayerons, Dominique PIGNATELLI et moi-même, d'apporter notre humble contribution lors de prochaines commissions.

Tout ne va pas si mal pour notre ville mais nous ne pouvons pas chanter tout va très bien. Nos équilibres, notre autonomie fiscale sont de plus en plus réduites. Notre section de fonctionnement devient une équation complexe puisqu'elle dépend d'un certain nombre de paramètres. Il s'agit d'une équation à cinq ou six inconnues. Ceci place de nombreuses collectivités dans une incertitude qui confine au flou fiscal.

Je n'ai pas de doute que, dans d'autres fonctions qui sont les vôtres, vous rappellerez à l'Etat la nécessité de libérer les communes qui sont bonnes gestionnaires. Mais, et je finirai là-dessus, pour les élus que nous sommes... Où y'a un flou fiscal, il y a la tentation d'y voir un loup recentralisateur. »

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres interventions. Ceci n'étant le cas, il donne la parole à Monsieur Claude HOKES, Adjoint au Maire.

« Monsieur BOURHIS, j'ai l'impression que nous sommes d'accord, vous avez utilisé d'autres phrases pour confirmer ce que je viens de dire.

Je voudrais simplement vous rappeler qu'à chaque époque nous avons eu des difficultés. Si je me plonge dans les années 2000-2002, à l'époque de la restructuration du Ried, nous avons eu d'énormes difficultés à passer le cap. Monsieur Reboh s'en souvient puisqu'il était en charge du plan d'urbanisme à ce moment-là. Mais, le cap a été passé.

Aujourd'hui c'est un petit peu différent, car c'est l'Etat, par ses dotations et ses subventions, qui dirige pour beaucoup la manœuvre. J'ai rappelé notre dépendance vis-à-vis de l'Etat au travers de la taxe d'habitation et c'est déjà une dépendance quand on n'a pas de Dotation globale de fonctionnement. Si un jour plus personne ne devait payer cette taxe d'habitation, il faudra bien trouver cet argent quelque part. Par ricochet, les collectivités territoriales seront tôt ou tard impactées.

Je n'ai pas de commentaires supplémentaires à faire. Je pense que l'on tient bien le cap. Nous faisons très attention et peut-être avons-nous même une prudence un peu hystérique. Nous faisons attention à ne pas commettre d'erreurs et nous tiendrons jusqu'en 2020, même s'il est difficile de le faire d'une façon sereine. »

Monsieur le Maire remercie Monsieur Claude HOKES, Adjoint au Maire, et prend la parole.

« Monsieur BOURHIS,

Vous avez évoqué un certain nombre de projets d'ordre national. Nous partageons de nombreuses choses comme Claude HOKES l'a dit. Je vous remercie d'adhérer pleinement à la gestion de la municipalité. Vous nous donnez même des bons points et je vous remercie de votre positionnement. Il est vrai qu'il y a un certain nombre d'incertitudes et la première des conséquences de celles-ci est de nous avoir empêchés de présenter notre budget en 2017 comme cela se faisait, ceci

afin d'avoir un peu plus de renseignements de la part de l'Etat. Nous n'avons toujours pas l'intégralité de ces informations et il y a encore quelques incertitudes. Comme cela a été dit, ce que l'Etat impose, il ne se l'impose pas directement.

Il y a eu des contraintes mais je suis content qu'avec tous les élus de Hoenheim, dans le mandat passé et le mandat actuel, nous arrivions à mener à bien toutes nos promesses faites aux Hoenheimois. Nous continuerons à le faire.

Claude HOKES vient de dire que l'investissement n'a jamais été aussi important, je dirai même que, depuis de nombreuses années, nos investissements sont très importants par rapport à ce qui s'est fait dans le passé. Les sommes actuelles d'investissement sont comparables aux sommes investies dans le passé, alors que nous étions encore au franc. Faites-vous une idée en faisant la conversion.

Contrairement à ce qu'a dit mon Adjoint, je ne me sens pas hystérique. Mais, je l'avoue, un sou est un sou et il sera toujours dépensé à bon escient et dans l'intérêt de tous nos concitoyens. Comme vous l'avez remarqué, tous nos projets vont vers les Hoenheimois, qu'il s'agisse d'équipements publics, d'équipements sportifs, les choix en matière d'économie d'énergie. Nous travaillons de manière à ce que les équipements soient transmis dans les meilleures conditions possibles. Nous faisons de telle sorte que l'argent soit utilisé efficacement afin de permettre des économies de frais de fonctionnement.

Je tenais à remercier chacun d'entre vous pour votre investissement dans les différentes commissions et pour ce que vous apportez à la municipalité. C'est ensemble que nous pourrons avancer et proposer toujours notre action avec des moyens à mobiliser de plus en plus difficile. Nous devons rester vigilants.

Pour en revenir au phasage des travaux de l'école évoqué par Claude HOKES, ce phasage n'a pas été mis en place d'un point de vue économique mais c'est surtout que les travaux ne peuvent pas se faire pendant les périodes de cours et doivent intervenir pendant les vacances scolaires.

Je finirai en disant que nous avons parlé de chiffres. Les chiffres traduisent une pure réalité, merci de nous les présenter de la façon la plus concrète. Je remercie l'adjoint du ressort Claude HOKES, Patrick VIVIER, le responsable du service pour cette clarté, ainsi que tous les membres de la commission des finances. »

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres interventions. Ceci n'étant le cas, il donne lecture du projet de délibération et le soumet au vote de l'assemblée.

Délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

Vu la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 107,

Vu l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

PREND ACTE

du débat sur les orientations budgétaires au titre de l'année 2018 et du rapport sur les orientations budgétaires, ci-joint en annexe.

ONT PRIS ACTE A L'UNANIMITE

(dont 3 procurations)

4ème Point : AUTORISATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR SOLLICITER LES AUTORISATIONS D'URBANISME RELATIVES AU PROJET DE CREATION D'UN PREAU ET D'UN ASCENSEUR A L'ECOLE ELEMENTAIRE « BOUCHESECHE »

Monsieur Jean-Claude HEITMANN, 1^{er} Adjoint au Maire, expose.

« Eu égard aux dispositions du Code de l'urbanisme, la création d'un préau et d'un ascenseur à l'école élémentaire « Bouchesèche » nécessitent préalablement la délivrance d'un permis de construire.

Le Conseil municipal n'ayant pas donné délégation au Maire à cet effet, la délibération suivante est nécessaire. »

Délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré.

AUTORISE

le Maire à solliciter toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation des travaux de construction d'un préau et d'un ascenseur à l'école élémentaire « Bouchesèche ».

ADOPTE A L'UNANIMITE (dont 3 procurations)

5ème Point : CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA VILLE DE HOENHEIM ET LE CENTRE SOCIOCULTUREL DE HOENHEIM (ANNEXE 2)

Monsieur le Maire expose.

« La Ville de Hoenheim a signé une convention de partenariat avec le Centre socioculturel de Hoenheim qui prendra fin le 30 juin 2018.

Afin de permettre à ce partenaire essentiel de la politique de l'animation sur le territoire de la Ville de Hoenheim de faire face à ses besoins de financement jusqu'au vote du budget de la Ville, il est proposé de verser la moitié de la somme qui lui a été allouée en 2017 et ce, pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2018, soit 79 500 €. Un projet d'avenant à la convention nous liant à cette association est joint à cet effet au présent projet de délibération. Considérant enfin que la convention de partenariat entre la Ville et le centre socioculturel, approuvée par notre assemblée le 19 décembre 2016 s'achèvera le 30 juin 2018, nous serons amenés à examiner à cette échéance les termes d'une nouvelle convention avec son annexe financière qui aura vocation à compléter le montant de la présente subvention allouée à cette association. »

Compte tenu des fonctions au sein du bureau de l'association, messieurs Jean-Marie HAMERT et Francis MINDER ne prennent pas part au vote.

Délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 19 décembre 2016 relative à la convention de partenariat entre la Ville de Hoenheim et le Centre socioculturel de Hoenheim ;

Vu la convention de partenariat entre la Ville de Hoenheim et le Centre socioculturel de Hoenheim signée en date du 4 janvier 2017 et son annexe n° 1 contenant le volet financier ;

Considérant que la convention de partenariat susmentionnée prend fin le 30 juin 2018 ;

Considérant que le budget primitif 2018 de la Ville ne sera voté qu'au mois d'avril prochain et qu'il est nécessaire de permettre à l'association susvisée de faire face à ses dépenses de fonctionnement jusqu'à cette échéance.

Vu le projet d'avenant-volet financier de la convention de partenariat entre la Ville de Hoenheim et le Centre socioculturel de Hoenheim joint au présent projet de délibération

APPROUVE

l'avenant n° 1 à la convention de partenariat susmentionnée relatif au versement d'une subvention au Centre socioculturel de Hoenheim, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018 ;

AUTORISE

le maire à signer ledit avenant ;

S'ENGAGE

à inscrire la dépense correspondante au budget primitif 2018.

PREND ACTE

que le reliquat de la subvention annuelle versée à cette association fera l'objet d'une nouvelle convention de partenariat avec son volet financier.

ADOPTE A L'UNANIMITE (dont 3 procurations)

2 conseillers n'ont pas pris part au vote :

- Monsieur Jean-Marie HAMERT

- Monsieur Francis MINDER

6ème Point : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DU 6 JUILLET 2017 (ANNEXE 3)

Monsieur le Maire expose.

« En application des articles 2c), 5b), 6g), et 6k) de l'arrêté portant fusion par intégration, les compétences suivantes précédemment exercées par les communes d'Achenheim, de Breuschwickersheim, de Hangenbieten, de Kolbsheim et D'Osthoffen, sont transférées à l'Eurométropole de Strasbourg, à savoir :

- la voirie (hors éclairage public), avec le nettoyage et le désherbage,
- l'extension des cimetières et la gestion des chambres funéraires,
- la gestion des fourrières animales et automobiles,
- la distribution de gaz et d'électricité.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts, la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), réunie le 6 juillet 2017, a proposé la modification en conséquence de l'attribution de la compensation versée par l'Eurométropole de

Strasbourg, afin d'assurer la neutralité financière de ce transfert, tant pour les communes que pour le groupement.

Dans le but de déterminer les nouvelles attributions de compensation, les dépenses et les recettes, communiquées par les nouvelles communes pour les compétences dorénavant exercées par l'Eurométropole de Strasbourg, sont reprises par bloc de compétences. Afin d'assurer la neutralité financière de ce transfert de compétence, la CLECT a été réunie le 6 juillet 2017.

Elle a ainsi procédé à une révision libre de l'attribution de compensation versée par l'Eurométropole de Strasbourg aux cinq nouvelles communes, en prenant en compte la moyenne annualisée des recettes et des dépenses de fonctionnement, calculée sur la base des deux exercices précédant la fusion. Les recettes et les dépenses d'investissement sont quant à elles calculées sur la base d'un coût moyen annualisé déterminé en fonction de la durée d'amortissement des équipements transférés, soit 20 ans. Cette révision libre s'applique dès l'exercice 2017.

Il appartient donc au Conseil municipal d'approuver ce rapport d'évaluation, ainsi que la modification de l'attribution de compensation. »

Délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

- Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- Vu** l'article 86 de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,
- Vu** le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C IV,
- Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,
- Vu** le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) à l'Eurométropole de Strasbourg, réunie le 6 juillet 2017

APPROUVE

Le rapport de la CLECT du 6 juillet 2017

ADOPTE A L'UNANIMITE (dont 3 procurations)

7ème Point : CHARTE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DU BTP (ANNEXE 4)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Claude HOKES, Adjoint au Maire.

« La Ville de Hoenheim est soucieuse d'aider les entreprises locales du bâtiment à sauvegarder leurs emplois dans un contexte économique très tendu. Elle y contribue grâce à des investissements propres importants en matière de projets de construction, qu'elle a décidé de maintenir malgré une situation budgétaire contrainte.

Une charte de bonnes pratiques entre donneurs d'ordre publics et privés et les entreprises du BTP a été signée le 2 octobre 2015 sous le parrainage de l'Eurométropole de Strasbourg. Elle a débouché sur la création du label « Bâtisseurs de France » créé pour rassembler tous les donneurs d'ordre publics, privés et toutes les entreprises du bâtiment qui souhaitent s'engager dans cette démarche volontariste.

C'est le cas pour la Ville de Hoenheim qui souhaite s'y associer.

Cette charte a pour objectifs de valoriser les efforts fournis par les entreprises du secteur du bâtiment du Bas-Rhin et par les promoteurs immobiliers qui s'engagent, en contrepartie d'utiliser le label « Bâisseurs de France » à :

- respecter strictement la réglementation sociale et fiscale,
- renforcer la formation au sein de leurs structures,
- collaborer ensemble pour des constructions de qualité
- maintenir et renforcer les compétences et les savoir-faire locaux
- respecter un code de bonnes pratiques défini par la charte.

Cette charte permet de sécuriser les relations de la Ville de Hoenheim avec les entreprises du BTP dans le cadre de ses marchés. Elle a aussi pour effet de lutter contre les effets désastreux de la concurrence déloyale pour les entreprises du secteur, en éliminant les offres anormalement basses dans les procédures d'appels d'offres. »

La délibération suivante serait à prendre :

Délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

Vu la Charte en faveur du développement économique et de l'emploi dans le secteur du BTP

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la charte en faveur du développement économique et de l'emploi dans le secteur du BTP jointe à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE (dont 3 procurations)

8ème Point : APPROBATION DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET HUMAIN DU TERRITOIRE D'ACTION DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG (ANNEXE 5)

Monsieur le Maire expose.

« Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat à l'Eurométropole et à ses communes membres à travers le « Contrat départemental de développement territorial et humain ». Ce contrat, signé pour la période 2018-2021, vient modifier les modalités d'attribution des subventions départementales pour des projets d'investissements. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera ses moyens financiers, notamment le fonds de développement et d'attractivité et le fonds d'innovation territoriale, en faveur de projets correspondants à une liste de sept enjeux prioritaires.

Le contrat départemental, défini au niveau du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, est proposé à la signature de l'Eurométropole et des communes membres qui le souhaitent. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets entre le Département du Bas-Rhin et les différents porteurs de projets.

Il s'agit d'un contrat-cadre : chaque projet financé au titre de ce contrat fera l'objet d'une convention particulière qui précisera les contributions de chaque partenaire, les modalités de suivi et d'évaluation ou encore les modalités de versement des contributions.

Le contrat fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un « Conseil de territoire d'action » rassemblant les « forces vives du territoire » : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat et tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective.

Les enjeux prioritaires retenus pour le « territoire d'action de l'Eurométropole » sont les suivants :

- Promouvoir Strasbourg capitale européenne
- Répondre aux besoins de nature de tous les habitants
- Construire l'inclusion sociétale pour et avec les plus démunis
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le contrat-cadre figurant en annexe est composé :

- d'un « portrait de territoire » de l'Eurométropole de Strasbourg exposant les caractéristiques et les besoins des habitants ;
- d'une présentation détaillée des enjeux prioritaires définis par le contrat départemental pour le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- des modalités de la gouvernance partagée du contrat et de la co-construction des projets avec le Département ;
- des interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires.

Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur ce contrat-cadre qui permet de valider ces enjeux prioritaires ainsi que l'engagement à travailler avec le Département sur des projets à définir.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant : »

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017 ;

Vu le projet de Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action de l'Eurométropole de Strasbourg ;

APPROUVE

le Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action de l'Eurométropole pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, et dont les éléments essentiels sont les suivants :

- o enjeux prioritaires assignés au contrat départemental pour le territoire de l'Eurométropole ;
- o modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- o interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

AUTORISE LE MAIRE

- à signer la convention correspondante
- à mettre en œuvre la présente délibération

ADOPTE A L'UNANIMITE (dont 3 procurations)

9ème Point : COMMUNICATION DES OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES GRAND-EST CONCERNANT L'EXAMEN DE LA GESTION DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG POUR L'ANNEE 2015

(ANNEXE 6)

Monsieur le Maire expose.

« La Chambre régionale des comptes (CRC) a procédé, à partir de novembre 2015, à un contrôle portant sur l'examen des suites réservées aux constats formulés par la Chambre dans ses rapports d'observations définitives (ROD) datés de février 2012 et de février 2013.

Pour mémoire, ces rapports concernaient, pour notre EPCI :

- les finances de la CUS, mais également les relations financières avec la CTS
- les ressources humaines (*partie commune CUS-Ville*), mais également la médiathèque Malraux, l'examen de certains marchés, de certains tarifs et les relations avec le Racing.

En application de l'article L 243-6 du Code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives a été communiqué par la CRC à l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public, qui l'a présenté à son assemblée délibérante le 30 juin dernier.

Selon l'article L 243-8 de ce même Code, « le rapport d'observations définitives que la CRC adresse au président de l'EPCI est également transmis par la CRC aux maires des communes membres de cet établissement public, après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier. Ce rapport est présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat ».

Il appartient ainsi au Conseil municipal de Hoenheim, comme aux Conseils municipaux des 27 autres communes qui composaient l'Eurométropole de Strasbourg en 2015, d'en débattre. »

Délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

- Vu** le Code des juridictions financières et notamment les articles L 243-6 et L 243-8,
- Vu** le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Grand-Est en date du 7 février 2017 ;
- Vu** la délibération du 30 juin 2017 de l'Eurométropole de Strasbourg relative à la présentation du rapport d'observations définitives de la CRC Grand-Est.

PREND ACTE

des observations définitives de la CRC Grand Est relatives à l'examen de la gestion de l'Eurométropole de Strasbourg à compter de l'exercice 2015.

10ème Point : REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) (ANNEXE 7)

Monsieur Jean-Claude HEITMANN, 1^{er} Adjoint au Maire, expose.

« Par délibération du 3 mars 2017, l'Eurométropole de Strasbourg a prescrit la révision de son Plan local d'urbanisme (PLU), lui-même approuvé le 16 décembre 2016.

Cette procédure de révision résulte de la fusion par intégration entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Communauté de communes « Les Châteaux ». Ainsi, au 1er janvier 2017, l'Eurométropole comptait cinq nouvelles communes : Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim, et Osthoffen.

La révision du Plan local d'urbanisme vise à étendre le dispositif règlementaire du PLU à l'intégralité du territoire, sur les 33 communes composant l'Eurométropole.

Tel qu'énoncé par la délibération du 3 mars 2017, l'intégration des anciennes communes de la Communauté de communes « Les Châteaux » au sein du PLU ne modifie pas les orientations fondamentales du PLU. Les objectifs du PLU, définis par la délibération du 27 mai 2011, et repris par celle du 3 mars 2017, sont confirmés.

En date du 15 décembre 2016, la Communauté de communes « Les Châteaux » a débattu des orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) de son PLU intercommunal. Ces orientations, rappelées ci-dessous, sont en adéquation avec les objectifs du PLU de l'Eurométropole, à savoir :

- Permettre à tous de se loger ;
- Maintenir le niveau d'emploi et d'équipement du territoire ;
- Favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture ;
- Valoriser les espaces naturels et agricoles ;
- Tenir compte du patrimoine local ;
- Réduire la consommation foncière.

Les orientations générales du PADD s'appuient sur un diagnostic du territoire ayant fait apparaître les enjeux suivants :

- un enjeu d'attractivité du territoire ;
- un enjeu d'équité sociale et territoriale ;
- un enjeu d'anticipation des alternatives énergétiques et de la place de la nature dans la société ;
- un enjeu de prise en compte de l'évolution des modes de vie, des temps de la vie et donc de la ville.

Les enjeux évoqués ci-dessus, ainsi que les orientations prises par l'ancienne Communauté de communes « Les Châteaux », visent à assurer au territoire de l'Eurométropole un développement métropolitain à taille humaine, solidaire et riche de ses valeurs locales.

Pour ce faire, le PADD est porté par trois grandes orientations transversales, indissociables les unes des autres et avec des objectifs convergents :

Une métropole attractive, d'influence européenne et rhénane : capitale régionale et forte de son statut européen, Strasbourg doit, comme toutes les grandes villes françaises, conforter son positionnement métropolitain.

Afin d'asseoir durablement sa place dans les dynamiques territoriales au sein desquelles elle s'inscrit, l'Eurométropole se doit de renforcer son attractivité économique et résidentielle, d'attirer aussi bien des entreprises que des hommes.

Il s'agit donc de :

- renforcer l'attractivité régionale et internationale de l'agglomération ;
- inscrire le développement du territoire dans un bassin de vie plus large et transfrontalier ;
- renforcer l'attractivité résidentielle et répondre aux évolutions des modes de vie.

Une métropole des proximités : construire une métropole attractive, ouverte sur le monde et qui veuille aussi rester humaine, ne peut se faire sans répondre aux attentes légitimes de ses habitants, dont l'aspiration première est de pouvoir disposer d'un cadre de vie agréable et de qualité.

Cette métropole des proximités devra répondre aux besoins de logement, de mobilité, d'accès à l'emploi et de services du quotidien, tout en préservant des espaces de respiration, de nature en ville et d'espaces publics de qualité.

Il s'agit donc de :

- proposer une offre d'habitat suffisante et diversifiée pour tous ;
- améliorer la qualité de vie et l'offre de services ;
- s'enrichir de l'identité des territoires ;
- donner toute leur place aux espaces naturels et constituer la trame verte et bleue.

Une métropole durable : une métropole attractive et de proximité ne peut se concevoir sans la prise en compte et l'intégration des objectifs de développement durable.

La métropole durable nécessite donc d'anticiper la raréfaction des énergies fossiles, de prendre en compte l'évolution des modes de vie et de maîtriser la consommation foncière, au bénéfice des espaces agricoles et naturels.

Il s'agit donc de :

- préparer le territoire à une société post-carbone ;
- donner toute sa place à l'agriculture ;
- développer le territoire en maîtrisant l'étalement urbain et la consommation foncière.

Enfin, le projet s'appuie sur trois thèmes transversaux qui guident le développement durable du territoire métropolitain :

- la trame verte et bleue, qui est considérée comme l'armature structurante de l'urbanisation, de la valorisation des espaces naturels et agricoles et d'un cadre de vie de qualité pour les habitants.
- la trame des transports en commun et des modes actifs, qui permet la mobilité de la proximité tout comme la grande accessibilité du territoire métropolitain.
- la trame sociale enfin, qui se caractérise par la prise en compte des besoins actuels et futurs des habitants et des usagers en termes de services, d'équipements et d'emplois. Le renforcement des centralités urbaines permet de répondre aux attentes des habitants et usagers de l'Eurométropole.

Tout en privilégiant le développement dans l'enveloppe urbaine, la territorialisation du projet, traduisant une ambition métropolitaine où chacun, chaque entité du territoire, trouve sa place et se reconnaît, propose une organisation de l'armature urbaine qui se caractérise ainsi :

- Un cœur métropolitain et les communes de l'espace aggloméré, qui ont un rôle d'accueil des grandes fonctions métropolitaines et des grands équipements intercommunaux ou d'agglomération pour les habitants.
- Des communes qui participent au développement métropolitain :
 - chaque commune conserve la possibilité de se développer en fonction du projet de territoire métropolitain, et de ses besoins et capacités propres ;
 - certaines communes (en-dehors du cœur métropolitain et des communes de première couronne) peuvent constituer, au regard de plusieurs critères, des communes d'appui qui, grâce à leurs équipements, services et emplois de proximité, peuvent rayonner sur plusieurs communes et subvenir à leurs besoins ;
 - la qualité urbaine des communes de l'Eurométropole, avec la présence d'espaces naturels et agricoles, la proximité avec les grands services d'agglomération, contribue à offrir un cadre de vie de qualité pour de nouveaux habitants (ou habitants actuels recherchant une nouvelle offre en logements).

En application de l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme, un débat portant sur les orientations générales du PADD, décrite ci-avant, doit avoir lieu au sein des 33 Conseils municipaux des communes de l'Eurométropole de Strasbourg ainsi qu'au sein du Conseil de l'Eurométropole. »

Délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

PREND ACTE

de l'organisation d'un débat en son sein à propos des orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD), dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) de l'Eurométropole de Strasbourg.

11ème Point : REGLEMENTS INTERIEURS DES STRUCTURES PERISCOLAIRES **(ANNEXES 8 ET 9)**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Michelle STEIBLE, Adjointe au Maire.

« Depuis quelques années, nos structures périscolaires connaissent un accroissement significatif de leurs effectifs, que ce soit au sein de nos cantines scolaires ou des garderies.

Si la modification des rythmes scolaires a certainement contribué à la hausse du nombre d'inscriptions, rien ne laisse supposer qu'un hypothétique retour à la semaine de quatre jours de classe pourrait être à l'origine d'une baisse de fréquentation de ces structures. Parallèlement à la compréhension de cette évolution qui reflète à l'évidence des mutations profondes de notre société (augmentation des familles monoparentales, rythmes de travail, mobilités professionnelles,...), une réflexion a été menée en collaboration avec les agents de ces structures sur la question des relations avec les enfants et les parents bénéficiaires de ces services.

Cette réflexion a abouti à la rédaction de deux projets de règlement intérieur concernant respectivement nos restaurants scolaires et nos garderies.

Ces projets de règlement, soumis à l'approbation du Conseil municipal ont vocation à entrer en vigueur à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018, et à être remis aux parents et signés par ces derniers lors de l'inscription des enfants dans nos structures qui débute dès le mois de mars prochain. »

Délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

APPROUVE

le règlement intérieur des restaurants scolaires et le règlement intérieur des garderies de la Ville de Hoenheim.

ADOpte A L'UNANIMITE (dont 3 procurations)

12ème Point : BILAN ANNUEL DES MARCHES PUBLICS : ANNEE 2017

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Claude HEITMANN, Adjoint au Maire.

« A) MARCHES DE TRAVAUX

TRANCHE ENTRE 4 000 €HT ET 24 999,99 €HT

CONSTRUCTION DE VESTIAIRES ET D'UN CLUB HOUSE AU CENTRE OMNISPORTS LE CHENE – prix révisables

Lot échafaudages

- Titulaire : FREGONESE à MUNDOLSHEIM (67450)
- Montant : 7 100,00 €HT
- Notifié le 2 novembre 2017
- Mandatements 2017 : ./.

Marché en cours

RESTRUCTURATION/EXTENSION ECOLE MATERNELLE DU CENTRE ET CREATION DE LA MAISON DE LA MUSIQUE – prix révisables

Lot 19 bâtiments modulaires sanitaires

- Titulaire : II VINCI CONCEPTS MODULAIRES à BINDERSHEIM (67600)
- Montant : 14 650,00 €HT
- Notifié le 12 juillet 2016
 - Avenant n° 1 en plus-value pour la location d'une structure de rangement des divers matériels liés aux activités scolaires (vélos, jeux), pour une durée d'un an
Montant : 1 764,00 €HT
Notifié le 24 août 2016
 - Avenant n° 2 en plus-value pour le prolongement de la durée (4 mois à compter de septembre 2017) de location des trois bâtiments modulaires affectés sur le site
Montant : 1 900,00 €HT
Notifié le 2 août 2017
- Mandatements 2016 : 13 292,40 €TTC
- Mandatements 2017 : 6 840,00 €TTC

Marché en cours

CREATION D'UN RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC – ACCES SDIS ROUTE DE LA WANTZENAU – prix révisables

- Titulaire : SOGECA à HERRLISHEIM (67850)
- Montant : 17 172,00 €HT
- Notifié le 20 juin 2017
- Mandatements 2017 : 14 726,40 €TTC

Marché en cours

AMENAGEMENT DES ILOTS RUE DU MARAIS / RUE DES TROIS MAIRES – prix fermes

- Titulaire : GROUPEMENT ARTERE à (67)
- Montant : 17 744,00 €HT
- Notifié le 12 décembre 2016

Marché soldé en 2017 pour un montant total de 21 292,80 €TTC

RESTRUCTURATION/EXTENSION ECOLE MATERNELLE DU CENTRE ET CREATION DE LA MAISON DE LA MUSIQUE – prix révisables

Lot 2 démolition de bâtiments

- Titulaire : CARDEM à BISCHHEIM (67800)
- Montant : 18 262,99 €HT
- Notifié le 12 décembre 2016
 - Avenant n° 1 en plus-value suite à la découverte, lors des travaux de démolition de l'annexe SUD du bâtiment 1, Montant : 1 636,00 €HT
 - Notifié le 12 septembre 2016

Marché soldé en 2017 pour un montant total de 24 093,70 € TTC (y compris révision de prix de 214,91 € TTC)

Lot 13 carrelages / faïence

- Titulaire : SCE CARRELAGE à STRASBOURG (67100)
- Montant : 19 078,08 €HT
- Notifié le 9 novembre 2016
- Mandatements 2016 : ./.
- Mandatements 2017 : 11 983,68 € TTC

Marché en cours

TRANCHE ENTRE 25 000 € HT ET 89 999,99 € HT

RESTRUCTURATION/EXTENSION ECOLE MATERNELLE DU CENTRE ET CREATION DE LA MAISON DE LA MUSIQUE – prix révisables

Lot 4 charpente métallique

- Titulaire : EUROMETAL à COLMAR (68000)
- Montant : 25 000,00 €HT
- Notifié le 28 septembre 2016
- Mandatements 2016 : ./.
- Mandatements 2017 : 28 500,00 € TTC

Marché en cours

Lot 5 couvertures tuiles / zinguerie

- Titulaire : OLLAND SAS à HAGUENAU (67500)
- Montant : 26 202,05 €HT
- Notifié le 13 juillet 2016
- Mandatements 2016 : ./.
- Mandatements 2017 : 7 729,92 € TTC

Marché en cours

- **SOUS-TRAITANT : CHARPENTE WALTER Patrick à HAGUENAU(67500)**
Montant : 5 480,00 €
Notifié le 20 février 2017
Mandatements 2017 : 2 740,00 € TTC
Marché en cours (TVA due par le titulaire)

CONSTRUCTION DE VESTIAIRES ET D'UN CLUB HOUSE AU CENTRE OMNISPORTS LE CHENE – prix révisables

Lot 11 peintures intérieures / nettoyage de finition

- Titulaire : DECOPEINT à KILSTETT (67840)
- Montant : 27 000,00 €HT
- Notifié le 2 novembre 2017
- Mandatements 2017 : ./.

Marché en cours

Lot 1 désamiantage - démolition

- Titulaire : GCM DEMOLITION à BOUXWILLER (67330)
- Montant : 28 000,00 €HT
- Notifié le 2 novembre 2017
- Mandatements 2017 : ./.

Marché en cours

Lot 9 carrelage

- Titulaire : DIPOL à GEISPOLSHHEIM (67118)
- Montant : 38 600,60 €HT
- Notifié le 2 novembre 2017
- Mandatements 2017 : ./.

Marché en cours

RESTRUCTURATION/EXTENSION ECOLE MATERNELLE DU CENTRE ET CREATION DE LA MAISON DE LA MUSIQUE – prix révisables

Lot 21 ascenseurs

- Titulaire : EST ASCENSEURS à STRASBOURG (67200)
- Montant : 41 700,00 €HT
- Notifié le 13 juillet 2016
- Mandatements 2016 : ./.
- Mandatements 2017 : 18 486,60 € TTC

Marché en cours

RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE BOUCHESECHE (2 phases) – prix révisables

Lot 4 gaines techniques / faux-plafonds / peinture

- Titulaire : GEISTEL Robert à DUTTLENHEIM (67120)

- Montant : 45 000,00 €HT
 - Notifié le 15 juin 2017
 - Mandatements 2017 : 29 041,92 €TTC
- Marché en cours*

RESTRUCTURATION/EXTENSION ECOLE MATERNELLE DU CENTRE ET CREATION DE LA MAISON DE LA MUSIQUE – prix révisables

Lot 22 voiries / espaces verts

- Titulaire : WILLEM ROUTES ET TRAVAUX PUBLICS à SURBOURG (67250)
 - Montant : 46 122,00 €HT
 - Notifié le 9 novembre 2016
 - Mandatements 2016 : /.
 - Mandatements 2017 : 26 022,00 €TTC
- Marché en cours*

Lot 14 peintures intérieures

- Titulaire : PEINTURE TUGEND à SCHWEIGHOUSE SUR MODER (67590)
 - Montant : 52 441,55 €HT
 - Notifié le 9 novembre 2016
 - Mandatements 2016 : /.
 - Mandatements 2017 : /.
- Marché en cours*

CONSTRUCTION DE VESTIAIRES ET D'UN CLUB HOUSE AU CENTRE OMNISPORTS LE CHENE – prix révisables

Lot 8 menuiserie intérieure bois / mobilier

- Titulaire : HOFFBECK à OTROTT (67530)
 - Montant : 50 000,00 €HT
 - Notifié le 2 novembre 2017
 - Mandatements 2017 : /.
- Marché en cours*

Lot 13 assainissement

- Titulaire : WILLEM RTP à SURBOURG (67250)
 - Montant : 52 796,50 €HT
 - Notifié le 2 novembre 2017
 - Mandatements 2017 : /.
- Marché en cours*

Lot 2 terrassements / voiries / espaces verts

- Titulaire : Thierry MULLER à GEISPOLSHHEIM (67118)
 - Montant : 52 963,50 €HT
 - Notifié le 2 novembre 2017
 - Mandatements 2017 : /.
- Marché en cours*

RESTRUCTURATION/EXTENSION ECOLE MATERNELLE DU CENTRE ET CREATION DE LA MAISON DE LA MUSIQUE – prix révisables

Lot 17 installations sanitaires

- Titulaire : BEYER SAS à BRUMATH (67170)
 - Montant : 58 700,00 €HT
 - Notifié le 12 juillet 2016
 - Mandatements 2016 : /.
 - Mandatements 2017 : 25 466,45 €TTC
- Marché en cours*

CONSTRUCTION DE VESTIAIRES ET D'UN CLUB HOUSE AU CENTRE OMNISPORTS LE CHENE – prix révisables

Lot 14 plomberie / sanitaire

- Titulaire : FRANCOIS & FILS à SCHILTIGHEIM (67300)
 - Montant : 67 703,00 €HT
 - Notifié le 2 novembre 2017
 - Mandatements 2017 : /.
- Marché en cours*

Lot 7 plâtrerie / faux-plafonds

- Titulaire : GPT STAM ACOUSTIQUE/CILIA à SCHILTIGHEIM (67300)
 - Montant : 68 362,55 €HT
 - Notifié le 2 novembre 2017
 - Mandatements 2017 : /.
- Marché en cours*

RESTRUCTURATION/EXTENSION ECOLE MATERNELLE DU CENTRE ET CREATION DE LA MAISON DE LA MUSIQUE – prix révisables

Lot 6 étanchéité / zinguerie

- Titulaire : SARL TPN à LINGOLSHEIM (67380)
 - Montant : 75 008,82 €HT
 - Notifié le 9 novembre 2016
 - Mandatements 2016 : /.
 - Mandatements 2017 : 58 805,50 €TTC
- Marché en cours*

RENOVATION DU GYMNASSE DU CENTRE ET REAMENAGEMENT DE LA COUR – prix révisables

Lot 3 voirie / réseaux divers

- Titulaire : LINGENHELD à WOLFISHEIM (67200)
- Montant : 75 948,57 €HT
- Notifié le 23 juillet 2014
 - Avenant n°1 en plus-value. Suite à la reprise des travaux sur la partie restant à réaliser (décroûtage, reprofilage des fonds de formes sous enrobés), il s'est avéré que la qualité du sol était impropre pour une tenue pérenne des enrobés à mettre en place. L'entreprise était dans l'obligation d'effectuer des purges sur une épaisseur de 80 cm comprenant le décaissement et l'évacuation des matériaux impropres, le reprofilage et compactage du fond de forme, l'apport de matériaux concassés 0/150 pour le comblement des purges et le nivellement général. Ces travaux supplémentaires étaient totalement imprévisibles.
Montant : 2 925,00 €HT
Notifié le 3 juin 2015
- Mandatements 2014 : 68 894,24 €TTC
- Mandatements 2015 : 8 252,77 €TTC
- Mandatements 2016 : ./.
- Mandatements 2017 : ./.

Marché en cours

RESTRUCTURATION/EXTENSION ECOLE MATERNELLE DU CENTRE ET CREATION DE LA MAISON DE LA MUSIQUE – prix révisables

Lot 16 assainissement

- Titulaire : EJ ENERGIE à GEISPOLLSHEIM (67118)
- Montant : 85 500,00 €HT
- Notifié le 12 juillet 2016
- Mandatements 2016 : 48 159,96 €TTC
- Mandatements 2017 : 25 537,90 €TTC

Marché en cours

CONSTRUCTION DE VESTIAIRES ET D'UN CLUB HOUSE AU CENTRE OMNISPORTS LE CHENE – prix révisables

Lot 6 menuiserie extérieure aluminium / serrurerie

- Titulaire : ALUHOME à WINGERSHEIM LES QUATRE BANS (67170)
- Montant : 85 650,00 €HT
- Notifié le 2 novembre 2017
- Mandatements 2017 : ./.

Marché en cours

TRANCHE ENTRE 90 000 €HT ET 5 224 999, 99 €HT

CONSTRUCTION DE VESTIAIRES ET D'UN CLUB HOUSE AU CENTRE OMNISPORTS LE CHENE – prix révisables

Lot 15 électricité

- Titulaire : EURO TECHNIC à ECKBOLSHEIM (67201)
- Montant : 98 500,00 €HT
- Notifié le 2 novembre 2017
- Mandatements 2017 : ./.

Marché en cours

Lot 4 charpente métallique

- Titulaire : CONSTRUCTIONS METALLIQUE WILHELM à KESKASTEL (67260)
- Montant : 99 500,00 €HT
- Notifié le 2 novembre 2017
- Mandatements 2017 : ./.

Marché en cours

RESTRUCTURATION/EXTENSION ECOLE MATERNELLE DU CENTRE ET CREATION DE LA MAISON DE LA MUSIQUE – prix révisables

Lot 7 façades / isolation thermique

- Titulaire : NATURE CONCEPT ISOLATION à HOENHEIM (67800)
- Montant : 105 751,62 €HT
- Notifié le 9 novembre 2016
- Mandatements 2016 : ./.
- Mandatements 2017 : 41 155,93 €TTC

Marché en cours

- *SOUS-TRAITANT : STEIMER à CHATENOIS (67730)*

Montant : 22 348,85 € HT

Notifié le 6 mars 2017

Mandatements 2017 : 10 727,46 € TTC

Marché en cours

CONSTRUCTION DE VESTIAIRES ET D'UN CLUB HOUSE AU CENTRE OMNISPORTS LE CHENE – prix révisables

Lot 5 couverture / étanchéité

- Titulaire : SOPREMA à STRASBOURG (67100)
- Montant : 113 906,15 €HT
- Notifié le 2 novembre 2017
- Mandatements 2017 : ./.

Marché en cours

RESTRUCTURATION/EXTENSION ECOLE MATERNELLE DU CENTRE ET CREATION DE LA MAISON DE LA MUSIQUE – prix révisables

Lot 9 serrurerie / métallerie / portails

- Titulaire : SERRURERIE SMF à CREHANGE (57690)
 - Montant : 115 314,00 €HT
 - Notifié le 10 novembre 2016
 - Avenant n°1 en plus-value pour la réalisation de portails et de clôtures fabriqués sur mesure pour les entrées Est et Ouest de l'école et le remplacement de la boîte aux lettres sise cour EST
Montant : 3 315,00 €HT
Notifié le 6 novembre 2017
 - Avenant n°2 en moins-value pour la suppression du barreaudage vertical du garde-corps de l'escalier du bâtiment 1 et ce, dans un souci non seulement esthétique, mais surtout de sécurité pour les usagers. La position 2.1.1.1 de la décomposition des prix globale et forfaitaire est de ce fait, supprimée.
Montant : - 3 520,00 €HT
Notifié le 6 novembre 2017
 - Mandatements 2016 : /.
 - Mandatements 2017 : 50 004,60 €TTC
- Marché en cours**
- SOUS-TRAITANT : S.N.E.E. à SAULCY SUR MEURTHE (88580)
Montant : 3 764,00 €HT
Notifié le 7 septembre 2017
Mandatements 2017 : /.
Marché en cours (TVA due par le titulaire)

Lot 12 sols souples

- Titulaire : C.D.R.E à GEISPOLSHEIM (67400)
 - Montant : 126 693,90 €HT
 - Notifié le 9 novembre 2016
 - Mandatements 2016 : /.
 - Mandatements 2017 : 2 819,48 €TTC
- Marché en cours**

CONSTRUCTION DE VESTIAIRES ET D'UN CLUB HOUSE AU CENTRE OMNISPORTS LE CHENE – prix révisables

Lot 12 chauffage / ventilation

- Titulaire : E.C.C.A. à OBERSCHAEFFOLSHEIM (67203)
 - Montant : 139 500,00 €HT
 - Notifié le 2 novembre 2017
 - Mandatements 2017 : /.
- Marché en cours**

REMPLACEMENT ET TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE PONCTUELS DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – ANNEE 2014/RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2017 – prix révisables

- Titulaire : S2EI à SCHILTIGHEIM (67300)
 - Montant : 35 000,00 €HT maximum/an (soit 140 000,00 €HT maximum/4ans)
 - Notifié le 25 février 2014
 - Mandatements 2014 : 1 821,60 €TTC
 - Mandatements 2015 : 24 231,60 €TTC
 - Mandatements 2016 : 15 070,94 €TTC
 - Mandatements 2017 : 4 072,80 €TTC
- Marché soldé en 2017 pour un montant total de 45 196,94 €TTC**

RESTRUCTURATION/EXTENSION ECOLE MATERNELLE DU CENTRE ET CREATION DE LA MAISON DE LA MUSIQUE – prix révisables

Lot 10 plâtrerie / faux-plafonds

- Titulaire : H2O à REICHSTETT (67116)
- Montant : 187 422,00 €HT
- Notifié le 10 novembre 2016
- Mandatements 2016 : /.
- Mandatements 2017 : 24 450,68 €TTC

Marché résilié aux frais et risques du titulaire le 18 décembre 2017 pour non-respect des délais contractuels d'exécution

RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE BOUCHESECHE (2 phases) – prix révisables

Lot 1 échafaudage / isolation extérieure

- Titulaire : ISOLATIONS PALUSCI à REICHSTETT (67116)
- Montant : 191 382,80 €HT
- Notifié le 15 juin 2017
 - Avenant n°1 en plus-value. Suite à une erreur technique dans le CCTP, la pose du polystyrène expansé exige une épaisseur supplémentaire pour conserver le coefficient de résistance thermique demandé. Cette surépaisseur entraîne le rehaussement des acrotères pour une garde d'eau conforme au DTU 43.1. De ce fait, la hauteur de l'isolant, y compris l'entoilage et le revêtement de peinture épais, est augmentée de 14 cm sur la périphérie des trois bâtiments concernés.
Montant : 6 240,00 €HT
Notifié le 19 octobre 2017
- Mandatements 2017 : 96 877,12 €TTC

Marché en cours

- SOUS-TRAITANT : ZEN DECORS à NIEDERBRONN LES BAINS (67110)
Montant : 5 000,00 €
Notifié le 10 juillet 2017
Mandatements 2017 : 5 000,00 €
Marché en cours (TVA due par le titulaire)

Lot 3 étanchéité

- Titulaire : GASMI TOITURES à HORBOURG WIHR (68180)
- Montant : 195 000,00 €HT

- Notifié le 24 juillet 2017
 - Avenant n°1 en plus-value. Suite à une erreur technique dans le CCTP, la pose du polystyrène expansé exige une épaisseur supplémentaire pour conserver le coefficient de résistance thermique demandé. Cette surépaisseur entraîne le rehaussement des acrotères pour une garde d'eau conforme au DTU 43.1. Il en résulte la mise en place d'une bavette extérieure en aluminium laqué en remplacement des couvertines et la fourniture et pose d'une isolation en laine de roche d'une épaisseur de 180 mm pour la rehausse de l'acrotère.
Montant : 11 779,76 €HT
Notifié le 24 octobre 2017
- Mandatements 2017 : 121 617,85 €TTC

Marché en cours

RESTRUCTURATION/EXTENSION ECOLE MATERNELLE DU CENTRE ET CREATION DE LA MAISON DE LA MUSIQUE – prix révisables

Lot 20 électricité / courants forts / courants faibles

- Titulaire : K3E à BINDERNHEIM (67470)
- Montant : 205 000,00 €HT
- Notifié le 12 juillet 2016
- Mandatements 2016 : ./.
- Mandatements 2017 : 49 523,47 €TTC

Marché en cours

Lot 11 menuiserie intérieure / agencement

- Titulaire : MENUISERIE JUNG à STEINBOURG (67790)
- Montant : 237 822,80 €HT
- Notifié le 8 novembre 2016
- Mandatements 2016 : ./.
- Mandatements 2017 : 24 970,54 €TTC

Marché en cours

RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE BOUCHESECHE (2 phases) – prix révisables

Lot 5 ventilation mécanique contrôlée / ventilation double flux

- Titulaire : EJ ENERGIE à GEISPOLSCHEIM (67118)
- Montant : 249 000,00 €HT
- Notifié le 15 juin 2017
- Mandatements 2017 : 138 795,95 €TTC

Marché en cours

RESTRUCTURATION/EXTENSION ECOLE MATERNELLE DU CENTRE ET CREATION DE LA MAISON DE LA MUSIQUE – prix révisables

Lot 8 menuiserie extérieure bois / bois-alu / occultation (tranche ferme + tranche conditionnelle 2)

- Titulaire : MENUISERIE JUNG à STEINBOURG (67790)
- Montant : 305 371,92 €HT
- Notifié le 28 septembre 2016
 - Avenant n°1 en plus-value pour affermissement de la tranche conditionnelle n°3 « habillages complémentaires à l'école maternelle du Centre »
Montant : 12 922,28 €HT
Notifié le 21 décembre 2016
- Mandatements 2016 : ./.
- Mandatements 2017 : 229 220,96 €TTC

Marché en cours

Lot 18 chauffage / ventilation

- Titulaire : SANICHAUF à SARREBOURG (57400)
- Montant : 315 000,00 €HT
- Notifié le 13 juillet 2016
- Mandatements 2016 : 14 688,56 €TTC
- Mandatements 2017 : 129 312,16 €TTC

Marché en cours

- *SOUS-TRAITANT : HK CALORIFUGE à VASPERVILLER (57560)*
Montant : 4 060,00 €
Notifié le 16 novembre 2016
Mandatements 2017 : ./.
Marché en cours (TVA due par le titulaire)

CONSTRUCTION DE VESTIAIRES ET D'UN CLUB HOUSE AU CENTRE OMNISPORTS LE CHENE – prix révisables

Lot 3 gros oeuvre

- Titulaire : X. SCHREIBER à OBERNAI (67210)
- Montant : 455 000,00 €HT
- Notifié le 2 novembre 2017
- Mandatements 2017 : ./.

Marché en cours

RESTRUCTURATION/EXTENSION ECOLE MATERNELLE DU CENTRE ET CREATION DE LA MAISON DE LA MUSIQUE – prix révisables

Lot 3 terrassement / gros oeuvre

- Titulaire : L' ALSACIENNE DU BATIMENT à OBERHAUSBERGEN (67205)
- Montant : 757 760,40 €HT
- Notifié le 15 juillet 2016
 - Avenant n° 1 en plus-value pour travaux supplémentaires imprévisibles suite à la découverte d'une galerie souterraine non identifiée et non répertoriée, ainsi que d'un bunker dans l'emprise de la future extension
Montant : 82 655,16 €HT

- Notifié le 6 octobre 2016
- Avenant n° 2 en plus-value pour travaux supplémentaires imprévisibles pour la création d'un accès et d'un système d'aération au bunker et ce, suite à la demande du Bureau de Recherches Géologiques et Minières
Montant : 12 345,00 €HT
Notifié le 21 décembre 2016
- Avenant n° 3 en plus-value pour la réalisation du flocage pour stabilité au feu 1 H des poutres et poutrelles métalliques existantes après décapage et traitement antirouille
Montant : 6 208,80 €HT
Notifié le 21 juillet 2017
- Mandatements 2016 : 387 693,70 €TTC
- Mandatements 2017 : 406 937,61 €TTC

Marché en cours

- SOUS-TRAITANT : JUNG TERRASSEMENT à HOERDT (67720)
Montant : 35 114,74 €
Notifié le 7 décembre 2016
Marché soldé en 2017 pour un montant total de 35 114,74 € (TVA due par le titulaire)
- SOUS-TRAITANT : A2SI à ALTORF (67120)
Montant : 21 693,42 €
Notifié le 20 mars 2017
Marché soldé en 2017 pour un montant total de 21 693,42 € (TVA due par le titulaire)
- SOUS-TRAITANT : AWS DIAMCOUPE à BERGHEIM (68750)
Montant : 49 006,09 €
Notifié le 9 février 2017
Mandatements 2017 : 4 571,00 €
Marché en cours (TVA due par le titulaire)
- SOUS-TRAITANT : GOECO à COLMAR (68000)
Montant : 4 025,00 €
Notifié le 21 juillet 2017
Marché soldé en 2017 pour un montant total de 4 025,00 € (TVA due par le titulaire)

TRANCHE SUPERIEURE A 5 225 000 €HT

Néant

B) MARCHES DE FOURNITURE

TRANCHE ENTRE 4 000 €HT ET 24 999,99 €HT

FOURNITURE DE VETEMENTS DE TRAVAIL ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE – ANNEE 2016 RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2019 – prix actualisables

Lot 4 - vêtements et chaussures de travail pour l'agent de sécurité de la voie publique

- Titulaire : GK PROFESSIONAL à PARIS (75020)
- Montant : 1 000,00 €HT maximum/an soit 4 000,00 €HT maximum/4ans
- Notifié le 30 novembre 2015
- Mandatements 2016 : 1 045,01 €TTC
- Mandatements 2017 : 942,00 €TTC

Marché en cours

ACHAT DE PRODUITS ALIMENTAIRE (BOULANGERIE)

- Titulaire : BOULANGERIE HUBSCHER à HOENHEIM (67800)
- Montant : 4 626,91 €HT (plusieurs bons de commande)
- Notifiés en 2017

Marché soldé en 2017 pour un montant de 4 881,39 € TTC

DEJEUNER FESTIF DES SENIORS (REPAS DE NOËL)

- Titulaire : AVS RELAIS à MOLSHEIM (67120)
- Montant : 6 862,66 €HT
- Notifié le 16 octobre 2017

Marché soldé en 2017 pour un montant de 7 548,93 € TTC

FLEURISSEMENT 2017 – LOT 2 FOURNITURE DE FLEURS (FLEURISSEMENT ESTIVAL)

- Titulaire : CENTRE FLORAL GAESSLER à BENFELD (67230)
- Montant : 6 888,50 €HT
- Notifié le 1^{er} décembre 2016

Marché soldé en 2017 pour un montant de 7 577,35 € TTC

FOURNITURE DE VETEMENTS DE TRAVAIL ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE – ANNEE 2016 RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2019 – prix actualisables

Lot 3 - équipements de protection individuelle

- Titulaire : PROTECT'HOMS à CHATEAU GONTIER (53200)
- Montant : 2 000,00 €HT maximum/an (8 000,00 €HT maximum/4ans)
- Notifié le 7 décembre 2015
- Mandatements 2016 : 959,53 €TTC
- Mandatements 2017 : 1 450,43 €TTC

Marché en cours

FOURNITURE DE FIOUL

- Titulaire : U.G.A.P à NANCY (54000)
 - Montant : 8 145,43 €HT (plusieurs bons de commande)
 - Notifiés en 2017
- Marché soldé en 2017 pour un montant total de 9 774,51 € TTC*

FOURNITURES D'ENGRAIS, DE TERREAUX, DE PAILLAGE, D'ECORCES DECORATIVES EN VRAC

- Titulaires : COMPTOIR AGRICOLE à VENDENHEIM (67550)
JOST Jean-Paul à MOLSHEIM (67120)
NUNGESSER à ERSTEIN (67150)
 - Montant : 15 000,00 €HT maximum
 - Notifiés en 2017
- Marchés soldés en 2017 pour un montant total de 11 602,75 € TTC*

FOURNITURE DE VETEMENTS DE TRAVAIL ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE – ANNEE 2016 RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2019 – prix actualisables

Lot 1 - chaussures

- Titulaire : MABEO INDUSTRIES à GEISPOLSHHEIM (67118)
 - Montant : 4 300,00 €HT maximum/an (17 200,00 €HT maximum/4ans)
 - Notifié le 7 décembre 2015
 - Mandatements 2016 : 256,65 €TTC
 - Mandatements 2017 : 2 310,33 €TTC
- Marché en cours*

FOURNITURE DE MATERIELS DE QUINCAILLERIE – ANNEE 2017 & 2018

- Titulaire : TRENOIS DECAMPS à WASQUEHAL (59290)
 - Montant : 20 000,00 €HT maximum pour les deux années
 - Notifié le 5 décembre 2016
 - Mandatements 2017 : 4 395,85 €TTC
- Marché en cours*

FOURNITURE DE VETEMENTS DE TRAVAIL ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE – ANNEE 2016 RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2019 – prix actualisables

Lot 2 - vêtements de travail

- Titulaire : GEDIVEPRO à MONTLUCON (03100)
 - Montant : 6 000,00 €HT maximum/an (24 000,00 €HT maximum/4ans)
 - Notifié le 7 décembre 2015
 - Mandatements 2016 : 1 111,04 €TTC
 - Mandatements 2017 : 5 961,42 €TTC
- Marché en cours*

TRANCHE ENTRE 25 000 €HT ET 89 999,99 €HT

FOURNITURE DE CHALEUR / RESEAU CHAUFFAGE URBAIN

- Titulaire : COFELY à ILLKIRCH GRAFFENSTADEN (67400)
 - Montant 32 021,73 €HT
 - Notifié le 1^{er} mars 1999 (début du contrat)
 - Mandatements 2017 : 38 426,07 €TTC (y compris facture novembre + décembre 2016)
- Marché en cours*

FOURNITURE DE PEINTURES ET DE MATERIEL DE PEINTURE – ANNEE 2016 RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2019 – prix ajustables

- Titulaire : SOCIETE DE PEINTURES EUROPEENNES à STRASBOURG (67000)
 - Montant : 7 000,00 €HT maximum pour l'année 2016
 - Montant : 10 000,00 €HT maximum pour les années 2017 à 2019 (soit 37 000,00 €HT pour les 4 années)
 - Notifié le 20 avril 2016
 - Mandatements 2016 : 4 659,13 €TTC
 - Mandatements 2017 : 8 871,52 €TTC
- Marché en cours*

FOURNITURE DE LIVRES, DICTIONNAIRES, DISQUES ET CASSETTE AUDIO ET/OU VIDEO POUR LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES, LES STRUCTURES PERISCOLAIRES ET DE LA PETITE ENFANCE – ANNEE 2015 RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2018 – prix ajustables

- Titulaire : LIBRAIRIE KLEBER à STRASBOURG (67000)
 - Montant : 11 000,00 €HT maximum/an soit 44 000,00 €HT maximum/4 ans
 - Notifié le 30 avril 2015
 - Mandatements 2015 : 9 305,95 €TTC
 - Mandatements 2016 : 7 212,64 €TTC
 - Mandatements 2017 : 9 266,55 €TTC
- Marché en cours*

FOURNITURES ADMINISTRATIVES — ANNEE 2014 / RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2017 - prix ajustables

Lot 1 fournitures de bureau

- Titulaire : BMF GROUPE ALTER BURO à ANNECY LE VIEUX (74940)
- Montant : 15 000,00 €HT maximum/an (60 000,00 €HT maximum/4 ans)
- Notifié le 23 décembre 2013
- Mandatements 2014 : 11 472,36 €TTC
- Mandatements 2015 : 12 039,56 €TTC

- Mandatements 2016 : 9 672,42 €TTC
- Mandatements 2017 : 9 835,53 €TTC

Marché soldé en 2017 pour un montant total de 43 019,87 €TTC

FOURNITURE DE MATERIELS SANITAIRES – ANNEE 2017 / RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2020 - prix actualisables

- Titulaire : SIEHR à STRASBOURG (67100)
- Montant : 15 000,00 €HT maximum/an (60 000,00 €HT maximum/4 ans)
- Notifié le 22 décembre 2016
- Mandatements 2017 : 10 144,74 €TTC

Marché en cours

FOURNITURE DE MATERIELS ELECTRIQUES – ANNEE 2014 / RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2017 - prix actualisables

Lot 2 éclairage public

- Titulaire : Willy LEISSNER à STRASBOURG (67100)
- Montant : 15 000,00 €HT maximum/an (60 000,00 €HT maximum/4 ans)
- Notifié le 5 mars 2014
- Mandatements 2014 : 18 032,88 €TTC
- Mandatements 2015 : 11 858,69 €TTC
- Mandatements 2016 : 7 199,48 €TTC
- Mandatements 2017 : 3 686,17 €TTC

Marché en cours

ACHAT DE CARBURANT POUR LES VEHICULES ET/OU ENGINs MUNICIPAUX – année 2017/ reconductible jusqu'en 2020

- Titulaire : SAS JOSY SURPER U à HOENHEIM (67800)
- Montant : 17 000,00 €HT maxi par an soit 68 000,00 €HT maxi pour 4 années
- Notifié le 9 décembre 2016
- Mandatements 2017 : 12 407,11 €TTC

Marché en cours

FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN ET DE NETTOYAGE – ANNEE 2014 / RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2017 - prix actualisables

- Titulaire : ORAPI HYGIENE EST à FEGERSHEIM (67640)
- Montant : 21 000,00 €HT maximum/an (84 000,00 €HT maximum/4 ans)
- Notifié le 5 mars 2014
- Mandatements 2014 : 12 193,99 €TTC
- Mandatements 2015 : 13 557,49 €TTC
- Mandatements 2016 : 12 769,38 €TTC
- Mandatements 2017 : 12 458,82 €TTC

Marché soldé en 2017 pour un montant total de 50 979,68 €TTC

FOURNITURES ADMINISTRATIVES — ANNEE 2014 / RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2017 - prix ajustables

Lot 2 fournitures de matériels scolaires et pédagogiques

- Titulaire : SM BUREAU à SARREGUEMINES (57200)
- Montant : 22 000,00 €HT maximum/an (88 000,00 €HT maximum/4 ans)
- Notifié le 23 décembre 2013
- Mandatements 2014 : 14 696,42 €TTC
- Mandatements 2015 : 13 466,47 €TTC
- Mandatements 2016 : 16 903,54 €TTC
- Mandatements 2017 : 14 440,68 €TTC

Marché soldé en 2017 pour un montant total de 59 507,11 €TTC

TRANCHE ENTRE 90 000 €HT ET 208 999,99 €HT

FOURNITURE DE MATERIELS ELECTRIQUES — ANNEE 2014 / RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2017 - prix ajustables

Lot 1 bâtiment

- Titulaire : Willy LEISSNER à STRASBOURG (67100)
- Montant : 25 000,00 €HT maximum/an (100 000,00 €HT maximum/4 ans)
- Notifié le 5 mars 2014
- Mandatements 2014 : 17 925,50 €TTC
- Mandatements 2015 : 16 467,75 €TTC
- Mandatements 2016 : 24 956,28 €TTC
- Mandatements 2017 : 20 950,97 €TTC

Marché en cours

FOURNITURE DE REPAS / STRUCTURES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE – ANNEE 2013 / RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2016 – prix révisables

- Titulaire : API RESTAURATION à COLMAR (68000)
- Montant : 46 321,13 €HT estimatif pour 2013 (185 285,32 €HT estimatif pour 4 années)
- Notifié le 4 juin 2013
- Mandatements 2013 : 11 703,07 €TTC
- Mandatements 2014 : 35 822,47 €TTC
- Mandatements 2015 : 43 915,55 €TTC
- Mandatements 2016 : 41 345,04 €TTC
- Mandatements 2017 : 2 799,17 €TTC (décembre 2016)

Marché soldé en 2017 pour un montant total de 135 585,30 €TTC

FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LES STRUCTURES PETITE ENFANCE – ANNEE 2017 / RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2020

- Titulaire : API RESTAURATION à COLMAR(68000)
- Montant : 47 577,20 €HT estimatif pour 2017 (190 308,80 €HT estimatif pour 4 années)

- Notifié le 9 décembre 2016
 - Mandatements 2017 : 34 015,87 €TTC (manque décembre 2017)
- Marché en cours*

TRANCHE SUPERIEURE A 209 000 €HT

FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LES RESTAURANTS SCOLAIRES ET LA GARDERIE PERISCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2014/2015 / RECONDUCTIBLE POUR LES ANNEES 2015/2016, 2016/2017 ET 2017/2018 - prix révisables

- Titulaire : DUPONT RESTAURATION à LIBERCOURT (62820)
 - Montant : 162 000,00 €HT maximum/année scolaire soit 648 000,00 €HT maximum/4 ans
 - Notifié le 30 juin 2014
 - Avenant n°1 en plus-value. Afin de répondre aux recommandations du GMRCN (groupe d'étude des marchés de restauration collective et nutrition), la commune de Hoenheim a décidé de fournir, à chaque élève fréquentant le périscolaire, un goûter composé d'un fruit tous les jours scolaires, à savoir le lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi. Le prix d'un goûter est fixé à 0,30 €TTC (valeur année 2015) et le montant estimé annuel est de 4 968,00 € TTC (120 enfants par jour x 138 jours de classe). Cet avenant représente une augmentation de + 2,15 % par rapport au montant maximum annuel estimé du marché.
 - Notifié le 20 juillet 2015
 - Mandatements 2014 : 32 078,07 €TTC
 - Mandatements 2015 : 112 888,62 €TTC
 - Mandatements 2016 : 121 529,61 €TTC
 - Mandatements 2017 : 106 448,14 €TTC (manquent octobre + novembre + décembre 2017)
- Marché en cours*

C) MARCHES DE SERVICES

TRANCHE ENTRE 4 000 €HT ET 24 999,99 €HT

MAINTENANCE DES PHOTOCOPIEURS

- Titulaires : SHARP BUSINESS SYSTEMS FRANCE à TOULOUSE (31000)
KONICA MINOLTA à CARRIERES SUR SEINE (78400)
 - Montant : 5 488,73 €HT
 - Notifié en 2017
- Marchés soldés en 2017 pour un montant de 6 586,47 € TTC*

RAMONAGE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DANS LES BATIMENTS - ANNEE 2017 / RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2020 - prix révisables

- Titulaire : ALSACIENNE DE RAMONAGE à SAALES (67420)
 - Montant : 1566,00 €HT par an (6 264,00 €HT pour 4 années)
 - Notifié le 13 décembre 2016
 - Mandatements 2017 : 1 778,40 €TTC
- Marché en cours*

VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES DE SECURITE SUR DIVERS SITES / LOT N° 2 : VERIFICATION PERIODIQUE DES PORTES AUTOMATIQUES, PORTES HANDICAPES, MONTE-HANDICAPES, MONTE-PLATS, MONTE-CHARGES, PORTAILS AUTOMATIQUES, PORTE DE GARAGE, GRUES HYDRAULIQUES, NACELLE, EQUIPEMENTS DE TRAVAIL ET SYSTEMES DE PROTECTION INDIVIDUELLE CONTRE LES CHUTES DE HAUTEUR – ANNEE 2013 / RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2016 - prix révisables

- Titulaire : DEKRA INSPECTION à OSTWALD (67540)
 - Montant : 1 205,00 €HT/an (4 820,00 €HT pour 4 années)
 - Notifié le 18 février 2013
 - Mandatements 2013 : 316,94 €TTC (toutes les factures pour l'année 2013 ne sont pas parvenues)
 - Mandatements 2014 : 1 253,67 €TTC
 - Mandatements 2015 : 634,10 €TTC
 - Mandatements 2016 : 1 710,68 €TTC
 - Mandatements 2017 : 498,17 €TTC
- Marché soldé en 2017 pour un montant total de 4 413,56 € TTC*

MISSION SPS / RESTRUCTURATION – EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE DU CENTRE & CREATION DE LA MAISON DE LA MUSIQUE

- Titulaire : CSPS REININGUE à REININGUE (68950)
 - Montant : 5 908,00 €net (auto-entrepreneur non soumis à TVA)
 - Notifié le 25 juillet 2015
 - Mandatements 2016 : 713,00 €TTC
 - Mandatements 2017 : 1 281,00 €TTC
- Marché en cours*

NETTOYAGE DES SYSTEMES DE VENTILATION ET D'EXTRACTION – ANNEES 2015 A 2017 - prix révisables

- Titulaire : SDI EXTRACTION VENTILATION à RICHARDMENIL (54630)
 - Montant : 6 290,00 €HT pour les 3 années
 - Notifié le 4 février 2015
 - Mandatements 2015 : 2 400,00 €TTC
 - Mandatements 2016 : 2 808,00 €TTC
 - Mandatements 2017 : 2 372,76 €TTC
- Marché soldé en 2017 pour un montant total de 7 580,76 € TTC*

NETTOYAGE MAISON DES ASSOCIATIONS – SEPTEMBRE 2016 A DECEMBRE 2017

- Titulaire : CENTRE ALSACE NETTOYAGE à OBERNAI (67200)
- Montant : 6 500,00 €HT (estimation)
- Notifié le 1^{er} septembre 2016
- Mandatements 2016 : 1 386,00 €TTC
- Mandatements 2017 : 7 198,56 €TTC

Marché en cours

MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE / CONSTRUCTION DE VESTIAIRES ET D'UN CLUB HOUSE AU CENTRE OMNISPORTS LE CHENE

- Titulaire : APAVE ALSACIENNE à MUNDOLSHEIM (67450)
- Montant : 6 800,00 €HT
- Notifié le 4 janvier 2017
- Mandatements 2017 : 2 016,00 €TTC

Marché en cours

FRAIS D'AFFRANCHISSEMENTS

- Titulaire : LA POSTE à BISCHHEIM (67800)
 - Montant : 8 542,74 €HT
 - Notifié en 2017
- Marché soldé en 2017 pour un montant total de 10 251,29 €TTC*

MISSION CONTROLE TECHNIQUE / RESTRUCTURATION – EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE DU CENTRE & CREATION DE LA MAISON DE LA MUSIQUE

- Titulaire : QUALICONSULT à ENTZHEIM (67960)
- Montant : 9 560,00 €HT
- Notifié le 24 juillet 2015
- Mandatements 2015 : ./.
- Mandatements 2016 : 2 965,20 €TTC
- Mandatements 2017 : 2 487,60 €TTC

Marché en cours

ENTRETIEN / MAINTENANCE DES ASCENSEURS, MONTE-PLATS, MONTE-HANDICAPES, PORTES DE GARAGE, PORTES ET PORTAILS AUTOMATIQUES – ANNEE 2015 RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2018 – prix révisibles

- Titulaire : SCHINDLER à GEISPOLLSHEIM (67118)
- Montant : 3 728,58 €HT/an (14 914,32 €HT pour 4 années)
- Notifié le 10 décembre 2014
- Mandatements 2015 : 4 649,55 €TTC
- Mandatements 2016 : 4 264,12 €TTC
- Mandatements 2017 : 6 394,99 €TTC

Marché en cours

MISSION OPC (Ordonnancement/Pilotage/Coordination) / CONSTRUCTION DE VESTIAIRES ET D'UN CLUB HOUSE AU CENTRE OMNISPORTS LE CHENE

- Titulaire : ACE BTP INGENEERY à HAGUENAU (67500)
- Montant : 16 851,00 €HT
- Notifié le 19 octobre 2017
- Mandatements 2017 : ./.

Marché en cours

ENTRETIEN / MAINTENANCE DES MACHINES ESPACES VERTS – ANNEE 2017 & 2018

- Titulaire : HAAG SAS à HOERDT (67720)
- Montant : 20 000,00 €HT maximum pour les deux années (plusieurs bons de commande)
- Notifié en 2017
- Mandatements 2017 : 2 983,37 €TTC

Marché en cours

ENTRETIEN DES TOITURES – ANNEE 2017 & 2018 – prix révisibles

- Titulaire : ATOUT TOITURE à HOENHEIM (67800)
- Montant : 20 000,00 €HT maximum pour les deux années (plusieurs bons de commande)
- Notifié en 2017
- Mandatements 2017 : 498,00 €TTC

Marché en cours

PRESTATIONS DE TELESURVEILLANCE ET D'ENTRETIEN DES RESEAUX DE TELESURVEILLANCE – ANNEE 2013 / RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2016 - prix révisibles

- Titulaire : CITYVEILLE SAS à SCHILTIGHEIM (67300)
- Montant : 3 760,40 €HT/an (15 041,60 €HT pour 4 années)
- Notifié le 15 octobre 2012
 - Avenant n°1 en moins-value suite à la suppression de la ligne téléphonique de l'antenne du Ried et ce, dans le cadre de la future restructuration du site « Centre du Ried »
Montant : - 248,52 €TTC
Notifié le 29 avril 2013
- Mandatements 2013 : 5 195,05 €TTC (télésurveillance 4 261,29 €TTC + interventions 933,76 €TTC)
- Mandatements 2014 : 5 394,53 €TTC (télésurveillance 4 275,54 €TTC + interventions 1 118,99 €TTC)
- Mandatements 2015 : 5 627,05 €TTC (télésurveillance 4 268,75 €TTC + interventions 1 283,90 €TTC)
- Mandatements 2016 : 3 595,58 €TTC (télésurveillance 2 328,52 €TTC + interventions 1 267,06 €TTC / novembre+décembre non parvenus)
- Mandatements 2017 : 1 574,38 €TTC

Marché soldé en 2017 pour un montant total de 21 386,59 €TTC

PRESTATIONS DE TELESURVEILLANCE ET D'ENTRETIEN DES RESEAUX DE TELESURVEILLANCE – ANNEE 2017 / RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2019 - prix révisables

- Titulaire : SERENITE 24H24 à STRASBOURG (67200)
- Montant : 3 409,68 €HT/an (13 638,72 €HT pour 4 années + entretien des réseaux)
- Notifié le 12 janvier 2017
- Mandatements 2017 : 2 951,07 €TTC (entretien des réseaux)

Marché en cours

SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS – marché valable du 7 mars 2016 au 6 mars 2019 – prix ajustables

Lot 4 : Services de téléphonie mobile

- Titulaire : ORANGE à METZ (57000)
- Montant : 16 000,00 €HT maximum pour 4 ans
- Notifié : 7 mars 2016
- Mandatements 2016 : 4 505,69 €TTC
- Mandatements 2017 : 2 286,64 €TTC

Marché en cours

SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS – marché valable du 7 mars 2016 au 6 mars 2019 – prix ajustables

Lot 5 : services de transport de données intersite, d'accès internet à débits garantis et services Trunk Sip

- Titulaire : SFR BUSINESS COMPLETEL à STRASBOURG (67100)
- Montant : 16 000,00 €HT maximum pour 4 ans
- Notifié : 7 mars 2016
- Mandatements 2016 : 5 589,94 €TTC
- Mandatements 2017 : 11 073,60 €TTC

Marché en cours

SERVICES D'ASSURANCES POUR LA COMMUNE DE HOENHEIM – années 2017 à 2020

Lot 2 responsabilité civile et risques annexes

- Titulaire : PARIS NORD ASSURANCES à PARIS (75009)
- Montant : 4 360,96 €HT (estimatif de 17 443,84 €HT pour les 4 années)
- Notifié le 21 octobre 2016
- Mandatements 2017 : 4 874,19 €TTC

Marché en cours

SERVICES D'ASSURANCES POUR LA COMMUNE DE HOENHEIM – années 2017 à 2020

Lot 3 assurance des véhicules à moteur et risques annexes

- Titulaire : SMACL à NIORT (79000)
- Montant : 4 729,30 €HT (estimatif de 18 917,20 €HT pour les 4 années)
- Notifié le 26 octobre 2016
- Mandatements 2017 : 5 885,50 €TTC

Marché en cours

CONTRAT DE SERVICE D'ASSISTANCE JURIDIQUE – ANNEES 2017 A 2020

- Titulaire : S.V.P. à SAINT-OUEN (93400)
- Montant : 4 800,00 €HT/an (19 200,00 €HT pour 4 années)
- Notifié : janvier 2017
- Mandatements 2017 : 5 760,00 €TTC

Marché en cours

NETTOYAGE DES VITRES DANS DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX – ANNEE 2017 / RECONDUCTION TACITE JUSQU'EN 2019 - prix révisables

- Titulaire : MH ECLAIRCIR à FORBACH (57600)
- Montant : 6 884,00 €HT (20 652,00 €HT pour 4 années)
- Notifié le 3 mars 2017

Marché soldé en 2017 pour 8 260,80 €TTC

ENTRETIEN ET REPARATION DES VEHICULES – ANNEES 2017 à 2019 – prix révisables

- Titulaires : FRAIKIN ASSETS à COLOMBES (92700)
ALSACE ELECTRO DIESEL à GEISPOLSHEIM (67118)
- Montant : 25 000,00 €HT maximum pour les 3 années
- Notifié le 19 janvier 2017
- Mandatements 2017 : 14 509,65 €TTC

Marché en cours

MAINTENANCE INFORMATIQUE (MATERIELS ET LOGICIELS)

- Titulaires : ARTSOFT à PARIS (75011)
ATELIO à ENTZHEIM (67960)
LOGITUD SOLUTIONS à MULHOUSE (68200)
GFI NEMAUSIC à CLICHY (92110)
ADW CONCEPT ET GESTION à STRASBOURG (67200)
ABELIUM COLLECTIVITES à PLEURTUIT (35730)
LUENCE à HOENHEIM (67800)
CTR à SAINT CLOUD (92210)
AGORA HOSTING à STRASBOURG (67200)
CHAMBERSIGN FRANCE à LYON (69000)
OVH à ROUBAIX (59000)
SCC à NANTERRE (92700)

- Montant : 30 330,98 €HT
- Notifiés en 2017

Marchés soldés en 2017 pour un montant total de 36 397,18 €TTC

ENTRETIEN / MAINTENANCE ET TRAITEMENT LEGIONELLOSE DE BALLONS D'EAU CHAUDE & ENTRETIEN / MAINTENANCE D'ADOUCCISSEURS – ANNEE 2017 / RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2020 - prix révisibles

- Titulaire : GULDAGIL à RIXHEIM (68170)
- Montant : 11 083,98 €HT (44 335,92 €HT pour 4 années)
- Notifié le 22 décembre 2016
- Mandatements 2017 : 12 496,24 €TTC

Marché en cours

NETTOYAGE ET ENTRETIEN DE LOCAUX MUNICIPAUX ECOLE MATERNELLE RIED I ET GYMNASE DU CENTRE DU 01/03/2016 AU 31/12/2017 (marché complémentaire)

- Titulaire : CENTRE ALSACE NETTOYAGE à BERNARDSWILLER (67210)
- Montant : 22 662,00 €HT/an
- Notifié le 4 mars 2016
- Mandatements 2016 : 20 692,80 €TTC
- Mandatements 2017 : 31 653,63 €TTC

Marché en cours

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN PREAU ET LA MISE AUX NORMES HANDICAPES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE BOUCHEESCHE – prix révisibles

- Titulaire : GROUPEMENT KELLER (mandataire) / LM INGENIERIE / EFT2E / FLUIDI.T. à VAL DE MODER PFAFFENHOFFEN (67350)
- Montant : 22 866,63 €HT (forfait de rémunération provisoire)
- Notifié le 18 décembre 2017
- Mandatements 2017 : ./.

Marché en cours

TRANCHE ENTRE 25 000 €HT ET 89 999,99 €HT

REALISATION D'UNE FRESQUE MURALE SUR LE MUR SNCF SIS RUE DES VOSGES

- Titulaire : ASSOCIATION WONDER WIZ'ART à SCHILTIGHEIM (67300)
- Montant : 25 000,00 €TTC (non soumis à TVA)
- Notifié le 25 juillet 2016
- Mandatements 2016 : 17 000,00 €TTC
- Mandatements 2017 : 8 000,00 €TTC

Marché soldé en 2017 pour un montant total de 25 000,00 €TTC

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UN CLUB HOUSE AU GYMNASE DU CENTRE ET REHABILITATION DES VESTIAIRES, SANITAIRES ET DOUCHES – prix révisibles

- Titulaire : GROUPEMENT IOEW (mandataire) / UNION / EVALIT / K INGENIERIE / BWG / C2BI à COLMAR (68000)
- Montant : 25 830,00 €HT (forfait de rémunération provisoire)
- Notifié le 28 octobre 2014
 - Avenant n°1 fixant le forfait définitif de rémunération
Montant : 31 237,50 €HT
Notifié le 25 septembre 2015
 - Avenant n°2 en plus-value pour des études complémentaires pour la réalisation éventuelle d'un sous-sol sous le club-house
Montant : 4 623,00 €HT
Notifié le 15 octobre 2015
- Mandatements 2014 : ./.
- Mandatements 2015 : 7 952,78 €TTC
- Mandatements 2016 : 21 446,96 €TTC
- Mandatements 2017 : 13 362,65 €TTC

Marché soldé en 2017 pour un montant total de 42 762,38 €TTC (y compris révision de prix pour 289,79 €TTC)

MISSION D'ASSISTANCE A MATRISE D'OUVRAGE EN VUE DE LA RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE BOUCHESECHE

- Titulaire : GROUPEMENT C2BI (mandataire) / TDS / SIB à Strasbourg (67000)
- Montant : 34 500,00 €HT
- Notifié le 9 janvier 2017
 - Avenant n°1 en plus-value pour mission complémentaire (suivi des travaux de création des VMC et réception desdits travaux (phases 1 + 2)
Montant : 5 000,00 €HT
Notifié le 17 juillet 2017
- Mandatements 2017 : 44 400,00 €TTC

Marché en cours

IMPRESSION DU MAGAZINE MUNICIPAL – ANNEE 2013 / RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2016 - prix révisibles

- Titulaire : IMPRIMERIE PARADIS à LUNEVILLE (54300)
- Montant : 8 652,60 €HT/an (soit 34 610,40 €HT/4 ans)
- Notifié le 4 juin 2013
 - Avenant n° 1 en plus-value pour l'augmentation du nombre de magazines distribués par la collectivité dans le cadre de la communication en direction de la population pour l'année 2016
Montant : 9 616,30 €HT (nouveau montant annuel)
Notifié le 2 février 2016
- Mandatements 2013 : 4 781,72 €TTC
- Mandatements 2014 : 9 364,59 €TTC (y compris magazine de décembre 2013)
- Mandatements 2015 : 9 299,40 €TTC (y compris magazine de décembre 2014)
- Mandatements 2016 : 7 583,40 €TTC (manque magazine de décembre 2016)

- Mandatements 2017 : 2 481,60 €TTC
Marché soldé en 2017 pour un montant total de 33 510,71 €TTC

ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGES - RESTRUCTURATION/EXTENSION ECOLE MATERNELLE DU CENTRE ET CREATION DE LA MAISON DE LA MUSIQUE

- Titulaire : VERSPIEREN courtier à WAQUEHAL (59290)
- Montant : 38 168,44 €HT (cotisation estimative)
- Notifié le 21 octobre 2016
- Mandatements 2017 : 42 971,31 €TTC
Marché en cours

SERVICES D'ASSURANCES POUR LA COMMUNE DE HOENHEIM – années 2017 à 2020

- **Lot 1 dommage aux biens et risques annexes**
 - Titulaire : SMACL à NIORT (79000)
 - Montant : 10 576,59 €HT (estimatif de 42 306,36 €HT pour les 4 années)
 - Notifié le 26 octobre 2016
 - Mandatements 2017 : 11 473,90 €TTC
Marché en cours

SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS – marché valable du 7 mars 2016 au 6 mars 2019 – prix ajustables

Lot 2 Raccordements analogiques, abonnements et toutes communications associées, numéros d'accueil, envoi de message en masse, accès internet à débits non garantis

- Titulaire : ORANGE à METZ (57000)
- Montant : 44 000,00 €HT maximum pour 4 ans
- Notifié le 7 mars 2016
- Mandatements 2016 : 6 973,10 €TTC
- Mandatements 2017 :
Marché en cours

NETTOYAGE DES LOCAUX MUNICIPAUX / ECOLES MATERNELLES ANNEE 2015/2016 RECONDUCTIBLE EN 2017 – prix révisables

- Titulaire : CENTRE ALSACE NETTOYAGE à BERNARDSWILLER (67600)
- Montant : 51 400 €HT pour 2015 à 2017
- Notifié le 25 septembre 2015
 - Avenant n°1 en plus-value pour augmentation de la durée hebdomadaire de nettoyage à l'école maternelle du Centre, de 18 h à soit 22 H/semaine pour un taux horaire de 17 €HT (valeur 2015)
Nouveau montant du marché pour l'année 2016 : 15 435,83 €HT
Notifié le 10 mars 2016
 - Avenant n°2 en moins-value pour diminution de la durée de nettoyage à l'école maternelle du Centre dans le cadre du chantier de restructuration/extension des bâtiments, à savoir 2 h 42 / jour pour deux personnes les jours scolaires et 9 h 00 / période de petites vacances scolaires pour deux personnes
Notifié le 7 octobre 2016
- Mandatements 2015 : 4 692,00 €TTC (manque facture de décembre 2015)
- Mandatements 2016 : 24 466,50 €TTC
- Mandatements 2017 : 22 507,51 €TTC
Marché en cours

SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS – marché valable du 7 mars 2016 au 6 mars 2019 – prix ajustables

Lot 1 Raccordements T2 et T0, abonnements et toutes communications associées

- Titulaire : SFR BUSINESS COMPLETEL à STRASBOURG (67100)
- Montant : 56 000,00 €HT maximum pour 4 ans
- Notifié le 7 mars 2016
- Mandatements 2016 : 316,20 €TTC
- Mandatements 2017 : 2 147,27 €TTC
Marché en cours

CONTRAT D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE CHALEUR ET GARANTIE TOTALE – prix révisables

- Titulaire : ENGIE COFELY à ILLKIRCH GRAFFENSTADEN (67400)
- Montant : 55 989,91 €HT
- Notifié le 1^{er} mars 1999 (début du contrat)
- Mandatements 2017 : 59 069,35 €TTC
Marché en cours

SERVICES DE TRANSPORTS ROUTIERS DE PASSAGERS – ANNEE 2015 / RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2018 – prix révisables

- Titulaire : AUTOCARS ROYER à HERRLISHEIM (67850)
- Montant : minimum 5 000 €- maximum 15 000 €HT / an
(minimum 20 000 €- maximum 60 000 €HT / 4 ans)
- Notifié le 10 décembre 2014
 - Avenant n°1 en plus-value en date du 20 juillet 2015. A compter du 1^{er} septembre 2015, les enfants scolarisés dans les écoles du Centre seront transférés vers le groupe scolaire Bouchesèche chaque mercredi et ce, dans le cadre de l'opération de restructuration/extension du site de l'école maternelle du Centre / cantine scolaire dont le terme du chantier est fixé à fin 2018. Une quarantaine d'enfants plus les accompagnants sont concernés par ce transfert. Le prix forfaitaire pour 49 fauteuils est fixé à 95,00 €TTC (valeur année 2015) et le montant estimé annuel est de 3 230,00 €TTC (moyenne de 34 mercredi par année scolaire). Cet avenant représente une augmentation de + 1,96 % par rapport au montant maximum annuel estimé du marché.
Notifié le 20 juillet 2015
- Mandatements 2015 : 9 207,80 €TTC
- Mandatements 2016 : 17 484,30 €TTC
- Mandatements 2017 : 15 881,80 €TTC
Marché en cours

NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES LOCAUX MUNICIPAUX – ANNEE 2014 / RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2017 – prix révisables**Lot 3 nettoyage et entretien ponctuel de divers locaux**

- Titulaire : REGIE DES ECRIVAINS à SCHILTIGHEIM (67300)
- Montant : 20 000,00 HT maximum/an (80 000,00 €HT /4 ans)
- Notifié le 23 décembre 2013
- Mandatements 2014 : 14 013,82 €TTC
- Mandatements 2015 : 10 763,47 €TTC
- Mandatements 2016 : 17 484,30 €TTC
- Mandatements 2017 : 8 702,62 €TTC (manque décembre)

*Marché en cours***TRANCHE ENTRE 90 000 €HT ET 208 999,99 €HT****NETTOYAGE ET ENTRETIEN DE LOCAUX MUNICIPAUX (MAIRIE ANNEXE/HALTE-GARDERIE/ECOLE ELEMENTAIRE BOUCHESECHE BATIMENT II) – ANNEE 2015 / RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2017 – prix révisables**

- Titulaire : REGIE DES ECRIVAINS à SCHILTIGHEIM (67300)
- Montant : 34 110,00 €HT /an (102 330 €HT / 3 ans)
- Notifié le 10 décembre 2014
- Mandatements 2015 : 37 596,91 €TTC
- Mandatements 2016 : 38 004,36 €TTC
- Mandatements 2017 : 42 393,11 €TTC (manque décembre)

*Marché en cours***NETTOYAGE DE LOCAUX MUNICIPAUX – ANNEE 2014 / RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2017 - prix révisables****Lot 1 multi accueil Les Champs Fleuris**

- Titulaire : ALLIANCE TEAM PROPRETE à STRASBOURG (67000)
- Montant : 84,40 €HT par jour (estimation de 27 340 €HT/an soit 109 720 €HT pour 4 ans)
- Notifié le 30 juin 2014
- Mandatements 2014 : 4 557,60 €TTC
- Mandatements 2015 : 23 902,08 €TTC
- Mandatements 2016 : 20 255,60 €TTC (manque factures novembre + décembre 2016)
- Mandatements 2017 : 26 636,64 €TTC (manque décembre 2017)

*Marché en cours***ENTRETIEN DES ESPACES VERTS SUR DIVERS SITES – ANNEE 2014 / RECONDUCTIBLE JUSQU'EN 2017 - prix révisables**

- Titulaire : EST PAYSAGES D'ALSACE à GEISPOLSHHEIM (67118)
- Montant : 45 000,00 HT maximum/an (180 000,00 €HT maximum/4 ans)
- Notifié le 6 mars 2014
- Mandatements 2014 : 29 296,80 €TTC
- Mandatements 2015 : 22 494,00 €TTC
- Mandatements 2016 : 21 401,36 €TTC
- Mandatements 2017 : 44 807,74 €TTC

*Marché soldé en 2017 pour un montant total de 117 999,90 € TTC***MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE VESTIAIRES ET D'UN CLUB-HOUSE AU STADE OMNISPORTS « LE CHENE » – prix révisables**

- Titulaire : GROUPEMENT BERGMANN ET ASSOCIES ARCHITECTES (mandataire) / BET TANNACHER / TDS / INGENIERIE DEVELOPPEMENT / E3 ECONOMIE à SCHILTIGHEIM (67300)
- Montant : 182 250,00 €HT (forfait provisoire)
- Notifié le 22 février 2017
 - Avenant n°1 fixant le forfait définitif de rémunération
Montant : 191 784,51 €HT
Notifié le 29 juin 2017
- Mandatements 2017 : 121 040,60 €TTC

*Marché en cours***TRANCHE SUPERIEURE A 209 000,00 €HT****MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTRUCTURATION/EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE DU CENTRE – CREATION DE LA MAISON DE LA MUSIQUE – prix révisables**

- Titulaire : GROUPEMENT WEBER KEILING (mandataire)/TDS/ID/HN INGENIERIE/C2BI/ESP à STRASBOURG (67000)
- Montant : 343 472,45 €HT (forfait provisoire)
- Notifié le 2 décembre 2015
 - Avenant n°1 fixant le forfait définitif de rémunération

Montant : 388 381,21 €HT

Notifié le 25 mai 2016

- Mandatements 2015 : 10 000,00 €TTC
- Mandatements 2016 : 251 366,16 €TTC
- Mandatements 2017 : 76 304,93 €TTC

Marché en cours »

Délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

PREND ACTE

de la communication du bilan annuel des marchés publics 2017

13ème Point : RESOLUTION DE LA VILLE DE HOENHEIM DE RENONCER A ACCUEILLIR DES CIRQUES DETENANT DES ANIMAUX SAUVAGES

Monsieur le Maire expose.

« Vu l'article L. 214-1 du Code rural qui dispose que « tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce. »

Vu l'article 22 de l'arrêté du 18 mars 2011 fixant les conditions de détention et d'utilisation des animaux vivants d'espèces non domestiques dans les établissements de spectacle itinérant, qui dispose que « les animaux doivent être entretenus et entraînés dans des conditions qui visent à satisfaire leurs besoins biologiques et comportementaux et à garantir leur sécurité, leur bien-être et leur santé ».

Vu les articles R 214-17 et suivants du Code rural

Vu les articles 521-1 et R 654-1 du Code pénal

Vu l'annexe I de la Convention de Washington (Cites) dont l'approbation par la France a été entérinée par la loi n° 77-1423 du 27 décembre 1977 ;

Vu l'arrêté du 11 août 2006 fixant la liste des espèces, races ou variétés d'animaux domestiques.

Considérant que les textes précités imposent des normes légales et réglementaires minimales visant à satisfaire aux impératifs biologiques de chaque espèce.

Considérant que le caractère itinérant des cirques fait obstacle au respect de ces normes.

Considérant que les éthologues et les zoologues ont observé que les troubles du comportement, observables sur les animaux dans les cirques, sont « les manifestations d'un échec à s'adapter de façon appropriée, et peuvent donc acquérir valeur de critère pour l'adéquation des environnements d'hébergement au long cours pour les animaux » (Mac Bride, Glen & Craig, J.V.), les « marqueurs des états de mal-être chronique » (I. Hannier.) ou encore « la preuve d'une souffrance chronique » (F. Wemelsfelder).

Considérant que les spectacles de cirque contiennent des numéros imposant aux animaux des exercices contre-nature obtenus au prix d'un dressage reconnu comme étant incompatible avec les impératifs biologiques des espèces.

Considérant que les conditions de détention et de dressage des animaux occasionnent à ces derniers des pathologies avérées tels des troubles cardiaques, de l'arthrite, des stéréotypies et autres troubles du comportement.

Considérant qu'au vu de ce qui précède, les normes minimales ne peuvent pas être respectées par les cirques exploitant des animaux sauvages du fait de la nature itinérante de ces établissements.

Considérant que le non-respect de cette réglementation est passible de peines contraventionnelles et délictuelles, sur le fondement des articles susvisés, et constitue par suite une atteinte à l'ordre public.

Considérant par ailleurs que la municipalité est garante de la moralité publique et que la mise en spectacle d'animaux sauvages ou de certains animaux domestiques dans des conditions incompatibles avec leurs besoins biologiques et leur habitat constitue une atteinte aux valeurs de respect de la nature et de l'environnement protégées par notre Constitution.

Considérant la libre administration des communes réaffirmée lors de la révision constitutionnelle du 28 mars 2003 et présente dans l'article 72 de la Constitution qui énonce le principe que : « Toute autre collectivité territoriale est créée par la loi [...]. Dans les conditions prévues par la loi, ces collectivités s'administrent librement par des conseils élus et disposent d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences. »

Considérant qu'il n'existe aucune obligation légale pour les communes d'accueillir les cirques détenant des animaux sauvages.

Il est proposé au Conseil municipal l'engagement suivant :

Délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré

RENONCE
à recevoir sur le ban communal de Hoenheim tout cirque détenant des animaux sauvages

ADOPTE A L'UNANIMITE (dont 3 procurations)

14ème Point : QUESTIONS ORALES

15ème Point : INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

La séance est levée à 21h30.

ANNEXES CONSULTABLES EN MAIRIE